



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

**Rules, Procedures
and the Rights
of Parliament**

Chair:

The Honourable DONALD H. OLIVER

Tuesday, February 24, 2009
Tuesday, March 3, 2009

Issue No. 1

**Organizational meeting
and**

First meeting on:

Consideration of the *Rules of the Senate* (rule 86(1)(f)(i)) —
printing an updated version of the *Rules of the Senate*

First meeting on:

Consideration of the *Rules of the Senate* (rule 86(1)(f)(i)) —
use of Aboriginal languages

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 104 — Expenses of the committee incurred during
the Second Session of the Thirty-ninth Parliament)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité permanent du

**Règlement, de la
procédure et des
droits du Parlement**

Président :

L'honorable DONALD H. OLIVER

Le mardi 24 février 2009
Le mardi 3 mars 2009

Fascicule n° 1

**Réunion d'organisation
et**

Première réunion concernant :

L'examen du *Règlement du Sénat* (article 86(1)(f)(i)) —
l'impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*

Première réunion concernant :

L'examen du *Règlement du Sénat* (article 86(1)(f)(i)) —
l'utilisation des langues autochtones

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Article 104 — Dépenses encourues par le comité au cours
de la deuxième session de la trente-neuvième législature)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE ON
RULES, PROCEDURES AND
THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
Brown	Keon
Cools	* LeBreton, P.C.
Corbin	(or Comeau)
* Cowan	Losier-Cool
(or Tardif)	McCoy
Duffy	Nolin
Fraser	Robichaud, P.C.
Furey	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Milne (*February 24, 2009*).

The Honourable Senator Milne replaced the Honourable Senator Fraser (*February 23, 2009*).

LE COMITÉ PERMANENT DU
RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE
ET DES DROITS DU PARLEMENT

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Joyal, C.P.
Brown	Keon
Cools	* LeBreton, C.P.
Corbin	(ou Comeau)
* Cowan	Losier-Cool
(ou Tardif)	McCoy
Duffy	Nolin
Fraser	Robichaud, C.P.
Furey	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Fraser a remplacé l'honorable sénateur Milne (*le 24 février 2009*).

L'honorable sénateur Milne a remplacé l'honorable sénateur Fraser (*le 23 février 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2009

(1)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 10:05 a.m., in room 356-S, Centre Block, for the purpose of organization, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Corbin, Duffy, Losier-Cool, Milne, Nolin, Oliver, Robichaud, P.C. and Smith, P.C. (9).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament: Michel Bédard and Jean-Rodrigue Paré, Analysts.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Smith moved that the Honourable Senator Oliver do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited the chair elect to take the chair.

The Honourable Senator Oliver assumed the chair.

The chair presided over the election of the deputy chair.

The Honourable Senator Andreychuk moved that the Honourable Senator Smith be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Losier-Cool moved:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Andreychuk moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 24 février 2009

(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 10 h 5, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Duffy, Losier-Cool, Milne, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P. et Smith, C.P. (9).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement : Michel Bédard et Jean-Rodrigue Paré, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Smith propose que l'honorable sénateur Oliver soit président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier invite le président élu à occuper le fauteuil.

L'honorable sénateur Oliver prend place au fauteuil.

Le président préside à l'élection à la vice-présidence.

L'honorable sénateur Andreychuk propose que l'honorable sénateur Smith soit vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un membre du comité, désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme et à la procédure, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Losier-Cool propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidence soit autorisée à déterminer le nombre d'exemplaires requis en fonction des besoins.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Andreychuk propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence d'un quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Milne moved that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104(2).

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Losier-Cool moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair; and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Duffy moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of the members of the committee travelling on committee business.

L'honorable sénateur Milne propose que le comité adopte le premier projet de rapport préparé conformément à l'article 104(2) du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Losier-Cool propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de service de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Duffy propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Milne moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings, at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

Meeting times of the committee were discussed and agreed.

The Honourable Senator Corbin moved:

That the chair and deputy chair be authorized to request transcripts for in camera meetings be produced, when deemed necessary, for the use of the chair, deputy chair, the clerk of the committee and its analysts in accurately reflecting the discussions of the committee in minutes and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Smith moved:

That the following legislative budget application be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Profession and other services	\$11 250
Transportation and communications	0
Other expenses	0
TOTAL	\$11 250

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee discussed its future agenda.

After debate, it was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure pursue the topics discussed, pursuant to its authority under rule 86(1)(f)(i), in developing a work plan for the committee.

At 10:59 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et de déplacement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre, à sa discrétion, la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible les travaux du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Après débat, il est convenu de l'horaire des réunions du comité.

L'honorable sénateur Corbin propose :

Que la présidence soit autorisée à demander, au besoin, les transcriptions des séances à huis clos pour que le président, le vice-président, le greffier du comité et ses analystes puissent s'en servir pour faire le compte rendu fidèle des discussions du comité dans les procès-verbaux et projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Smith propose :

Que le budget suivant pour l'étude des projets de loi soit adopté et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Services professionnels et autres	11 250 \$
Transport et communications	0
Autres dépenses	0
TOTAL	11 250 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute de ses travaux futurs.

Après débat, il est convenu que le comité poursuive l'examen des questions discutées, conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 86(1)(f)(i) du Règlement, afin d'élaborer un plan de travail pour le comité.

À 10 h 59, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, March 3, 2009
(2)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 10:04 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Corbin, Duffy, Fraser, Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (11).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Michel Bédard and Élise Hurtubise-Loranger, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The chair made some remarks respecting the business of the committee.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee began its consideration of the printing of an updated version of the *Rules of the Senate of Canada*.

WITNESS:

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office.

At 10:15 a.m., Mr. Robert made a presentation and answered questions.

After debate, it was agreed that the updated *Rules of the Senate* be tabled in the Senate once finalized.

Mr. Robert made comments on proposed changes to the Table of Contents in the Order Paper.

After debate, it was agreed that the new format be approved.

Pursuant to rule 86(1)(f)(i), the committee began its consideration of the progress report on the implementation of interpretation services for Aboriginal languages in the Senate chamber.

WITNESSES:

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office.

Translation Bureau Directorate:

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation.

At 11 a.m., Mr. Robert made a presentation and answered questions.

OTTAWA, le mardi 3 mars 2009
(2)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 10 h 4, dans la pièce 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Corbin, Duffy, Fraser, Keon, Losier-Cool, McCoy, Nolin, Oliver, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présents : Michel Bédard et Élise Hurtubise-Loranger, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le président fait une déclaration concernant les travaux du comité.

Conformément à l'article 86(1)(f)(i) du Règlement, le comité entreprend son étude de l'impression d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat du Canada*.

TÉMOIN :

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre.

À 10 h 15, M. Robert fait un exposé et répond aux questions.

Après débat, il est convenu que la nouvelle version du *Règlement du Sénat* soit déposée devant le Sénat une fois terminée.

M. Robert fait des commentaires sur les changements proposés à la table des matières du Feuilleton.

Après débat, il est convenu d'adopter le nouveau format.

Conformément à l'article 86(1)(f)(i) du Règlement, le comité entreprend l'examen du rapport d'étape sur la mise en place de services d'interprétation des langues autochtones dans la Chambre du Sénat.

TÉMOINS :

Sénat du Canada :

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre.

Bureau de la traduction :

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interprétation.

À 11 heures, M. Robert fait un exposé et répond aux questions.

It was agreed that Mr. Alain Wood be invited to assist in the answering of questions.

The committee discussed future business.

It was agreed that the revised draft rules be distributed to the members for consideration.

At 11:28 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que M. Alain Wood soit invité à aider à répondre aux questions.

Le comité discute de ses travaux futurs.

Il est convenu que la nouvelle version préliminaire du Règlement soit distribuée aux membres à des fins d'examen.

À 11 h 28, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 24, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104(2), that the expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament were as follows:

1. With respect to its studies of legislation:

Transportation and Communications	\$	—
Professional and Other Services		—
All Other Expenditures		—
Witness Expenses		—
TOTAL	\$	—

2. With respect to its special study on the use of Aboriginal languages in the Senate Chamber:

Transportation and Communications	\$	28,791.68
Professional and Other Services		—
All Other Expenditures		—
Witness Expenses		—
TOTAL	\$	28,791.68

During the session under consideration, your committee considered three orders of reference, including one bill, and held five meetings. In total, your committee produced five reports.

The Second Report of your committee, which was presented to the Senate on November 20, 2007, recommended amendments to the *Rules of the Senate* to provide for a mechanism for the reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament. The report was debated, but was not adopted.

Your committee's Third Report recommended an amendment to the *Rules of the Senate* in respect of questions of privilege and points of order. The report was presented on November 20, 2007, and was debated but not adopted by the Senate.

Your committee's Fifth Report recommended the implementation of a pilot project involving the use of Inuktitut in the Senate Chamber and, eventually, for the proceedings of the Standing Committee on Aboriginal Peoples and the Standing Committee on Fisheries and Oceans. The report was presented on April 9, 2008, and adopted on May 14, 2008.

Respectfully submitted,

Le président

DONALD H. OLIVER

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 24 février 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature :

1. Relativement à ses études de la législation :

Transports et communications	—	\$
Services professionnels et autres		—
Autres dépenses		—
Dépenses des témoins		—
TOTAL	—	\$

2. Relativement à son étude sur l'utilisation des langues autochtones dans la chambre du Sénat :

Transports et communications	28 791,68	\$
Services professionnels et autres		—
Autres dépenses		—
Dépenses des témoins		—
TOTAL	28 791,68	\$

Durant la session en cause, votre comité a examiné trois ordres de renvoi, dont un projet de loi, et tenu cinq réunions. Au total, votre comité a produit cinq rapports.

Dans son deuxième rapport, déposé au Sénat le 20 novembre 2007, votre comité recommandait de modifier le *Règlement du Sénat* afin de prévoir un mécanisme pour le rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature. Le rapport a fait l'objet d'un débat, mais le Sénat ne l'a pas adopté.

Dans son troisième rapport, votre comité recommandait de modifier le *Règlement du Sénat* sur les questions de privilège et les rappels au Règlement. Le rapport, déposé le 20 novembre 2007, a fait l'objet d'un débat, mais le Sénat ne l'a pas adopté.

Dans son cinquième rapport, votre comité recommandait la mise en œuvre d'un projet pilote portant sur l'utilisation de l'inuktitut dans la salle du Sénat et, plus tard, au cours des délibérations du Comité permanent des peuples autochtones et celles du Comité permanent des pêches et des océans. Le rapport a été déposé le 9 avril 2008 et adopté le 14 mai 2008.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 10:05 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Blair Armitage, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my honour and responsibility to preside over the election of the chair to this committee. Are there any nominations to that effect?

Senator Smith: I nominate Senator Oliver.

Mr. Armitage: Are there any other nominations for the position of chair? If not, are all agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Armitage: Senator Oliver, will you please take the chair?

Senator Donald H. Oliver (Chair) in the chair.

The Chair: Next is item 2 on the agenda, election of a deputy chair. Do I hear a nomination? Senator Andreychuk, do you nominate Senator Smith?

Senator Andreychuk: I nominate Senator Smith, with delight.

The Chair: Are there any other further nominations? If not, I declare Senator Smith deputy chair of the committee.

As you know, we must have a Subcommittee on Agenda and Procedure. Is there a motion to that effect?

Senator Nolin: I so move.

The Chair: Senator Nolin moves:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect its agenda, to invite witnesses, and to schedule witnesses.

Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 4 is a motion to print the committee's proceedings. As honourable senators know, this clause is standard in these founding meetings. Will someone move that item?

Senator Losier-Cool: I so move.

The Chair: It was moved by Senator Losier-Cool that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand. All agreed?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 24 février 2009

Le Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 10 h 5, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

[Traduction]

Blair Armitage, greffier du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, j'ai l'honneur et la responsabilité de procéder à l'élection d'un président. Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Smith : Je propose le sénateur Oliver.

M. Armitage : Y a-t-il d'autres propositions pour le poste de président? Comme il ne semble pas y en avoir, êtes-vous tous d'accord pour que le sénateur Oliver occupe le fauteuil?

Des voix : D'accord.

M. Armitage : Sénateur Oliver, je vous invite donc à occuper le fauteuil.

Le sénateur Donald H. Oliver (président) occupe le fauteuil.

Le président : Le deuxième point à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président. Y a-t-il une proposition? Sénateur Andreychuk, voulez-vous proposer le sénateur Smith?

Le sénateur Andreychuk : Je suis ravie de proposer le sénateur Smith.

Le président : Y a-t-il d'autres propositions? S'il n'y en a pas, je déclare le sénateur Smith élu vice-président du comité.

Comme vous le savez, nous devons mettre sur pied un Sous-comité du programme et de la procédure. Y a-t-il une proposition à cet effet?

Le sénateur Nolin : J'en fais la proposition.

Le président : Il est proposé par l'honorable sénateur Nolin :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Vous êtes tous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Le point 4 concerne l'impression des délibérations du comité. Je ne vous apprends rien en vous disant que c'est une motion qui revient dans toutes ces séances d'organisation. Qui veut présenter cette motion?

Le sénateur Losier-Cool : J'en fais la proposition.

Le président : Il est proposé par l'honorable sénateur Losier-Cool que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins. Tous d'accord?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Concerning item 5, as honourable senators know, quorum for this committee is five, although there are four members for the committee. Will someone move the authorization to hold meetings to permit evidence when quorum is not present?

Senator Andreychuk: I so move.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 6 is financial report.

Senator Milne: I move that item.

The Chair: Senator Milne moves that the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 104, which is a report saying what was spent by the committee in the Second Session of the Thirty-ninth Parliament. The amount was high, over \$28,000 for this committee. All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Corbin: I have a question. Obviously, we have presented five reports, as far as I know. What was the fourth report all about? There is no reference on it here.

Mr. Armitage: It was an administrative report in respect of reporting a budget. I included the substance.

Senator Corbin: There was no sixth report?

Mr. Armitage: Not that I recall.

The Chair: Item 7 is research staff. As you know, it is commonplace for the committee to assign analysts from the Library of Parliament to assist the committee.

Senator Nolin: I so move.

The Chair: Senator Nolin moves that item. All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 8 is a standard motion. Will someone move that item, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*?

Senator Losier-Cool: I so move.

The Chair: All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Corbin: Before you go any further, may I ask for clarification? Is anything in this procedure different from the procedure we used previously? Can the clerk respond to that question? Is there any change in the wording?

Mr. Armitage: To my knowledge, no; we are following the standard organizational meeting agenda. The only item that may not be standardized throughout committees is item 14 with

Des voix : D'accord.

Le président : Pour ce qui est du point 5, le quorum est fixé à cinq membres pour le comité, bien qu'il arrive comme vous le savez que nous nous retrouvions à quatre membres seulement. Est-ce que quelqu'un veut proposer que la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages en l'absence de quorum?

Le sénateur Andreychuk : J'en fais la proposition.

Le président : D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Le point 6 traite du rapport financier.

Le sénateur Milne : Je propose cette motion.

Le président : Le sénateur Milne propose que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement. Ce rapport fait état des dépenses du comité lors de la deuxième session de la 39^e législature. Il s'agit d'un montant assez élevé, soit 28 000 \$ pour le comité. Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Corbin : J'ai une question. Pour autant que je sache, nous avons présenté cinq rapports. Quel était le sujet du quatrième rapport? Il n'en est pas fait mention ici.

M. Armitage : C'était un rapport administratif pour la présentation d'un budget. J'ai indiqué l'essentiel.

Le sénateur Corbin : Est-ce qu'il y a eu un sixième rapport?

M. Armitage : Pas que je me souviens.

Le président : Le point 7 concerne le personnel de recherche. Comme vous le savez, il est pratique courante que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes pour l'aider dans son travail.

Le sénateur Nolin : J'en fais la proposition.

Le président : Le sénateur Nolin propose cette motion. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Au point 8, on retrouve une autre motion d'usage. Qui veut proposer cette motion, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*?

Le sénateur Losier-Cool : J'en fais la proposition.

Le président : Vous êtes tous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Corbin : Avant d'aller plus loin, puis-je demander un éclaircissement? Y a-t-il dans cette procédure des éléments qui diffèrent de notre mode de fonctionnement habituel? Est-ce que le greffier pourrait nous le dire? Y a-t-il des modifications dans le libellé?

M. Armitage : Pas à ma connaissance; nous suivons l'ordre du jour habituel pour une séance d'organisation. La seule motion pouvant s'écarter de qui se fait généralement dans les comités est

respect to in-camera transcripts. Not all committees necessarily use in-camera transcript, but we use the standardized motion that has been used by the other ones.

Senator Corbin: Thank you.

The Chair: Item 9 is travel. The motion is:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Will someone move that motion?

Senator Duffy: I so move.

The Chair: All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Number 10 is the designation of members travelling on committee business. This clause is standard. Is anyone prepared to move that item?

Senator Corbin: What is “committee business”?

Mr. Armitage: It is as defined in our attendance policy, sir. If you participate at a seminar or give a presentation on the work of this particular committee, the steering committee will designate you.

Senator Nolin: I so move.

The Chair: All in favour?

Senator Andreychuk: For clarification, when we put this item in a couple of years ago, it was not to preclude senators from attending other things — they use their own Senate budgets for that travel. However, if they represent a committee, they go through the steering committee, et cetera, and that is what leads to the motion in item 10. It is to standardize the process of designation.

The Chair: That motion is carried. Number 11 is travelling and living expenses of witnesses:

That, pursuant to the Senate guideline for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization, and payment will take place upon application, but that the chair will be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The clerk has already indicated that rule is standard. Is there a mover for Motion 11?

Senator Milne: I so move.

The Chair: All in agreement?

celle prévue au point 14 concernant les transcriptions des séances à huis clos. Ce ne sont pas tous les comités qui ont recours à de telles transcriptions, mais nous nous servons de la motion déjà adoptée par ceux qui le font.

Le sénateur Corbin : Merci.

Le président : Le point 9 concerne nos déplacements. Dans cette motion, il est proposé :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Qui veut présenter cette motion?

Le sénateur Duffy : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le point 10 vise la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. C'est aussi une motion courante. Est-ce que quelqu'un veut en faire la proposition?

Le sénateur Corbin : Qu'entend-on par « affaires du comité »?

M. Armitage : Il s'agit d'un engagement officiel au sens prévu dans notre politique relative à la présence des sénateurs. Si vous participez à un séminaire ou si vous présentez un exposé sur le travail de notre comité, le comité de direction vous désignera.

Le sénateur Nolin : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Le sénateur Andreychuk : Pour que les choses soient bien claires, lorsque nous avons adopté cette motion il y a quelques années, elle ne devait pas empêcher les sénateurs de participer à d'autres activités. Ils doivent alors utiliser leur propre budget du Sénat pour le déplacement. Cependant, si un sénateur représente le comité, il doit avoir été désigné par le comité de direction, et c'est le but visé par la motion figurant au point 10. Il s'agit ici de normaliser le processus de désignation.

Le président : La motion est adoptée. Celle du point 11 concerne les frais de déplacement des témoins :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s'il y a des circonstances exceptionnelles.

Notre greffier nous a déjà indiqué qu'il s'agit-là de la façon normale de procéder. Qui veut proposer la motion 11?

Le sénateur Milne : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont d'accord?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Number 12 is electronic media coverage of public meetings: that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Senator Nolin: So moved.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. The time slot for regular meetings is next. I am told this committee has been meeting at 9:30 on Tuesdays and 12 on Wednesdays. Those times have been assigned.

Senator Corbin: In connection with that item, what are the meeting rooms? Will we still use room 160-S, as we have in the past, on Wednesdays, and room 356-S on Mondays?

Mr. Armitage: That is the current schedule. I have asked about an alternative room in the Centre Block, 256-S for this time block, in case it is available. I think it is more comfortable for the staff. This room is available. I inquired whether we can use 256-S, because the committee is large with 15 senators, and the bank of tables at the side of the committee table is appreciated for the staff.

[Translation]

Senator Robichaud: We should do what we can to get a bigger room. We should be able to move around the back without tripping over everyone. I think that this is really not the best room.

[English]

The Chair: We are agreed on item 13.

Number 14 is in-camera transcripts. Perhaps I will ask the clerk to say a word about this item:

That the chair and deputy chair be authorized to request transcripts for in camera meetings be produced, when deemed necessary, for the use of the chair, deputy chair, the members of the committee, the clerk of the committee and its analysts in accurately reflecting the discussions of the committee in minutes and draft reports; and

That these transcripts be destroyed at the end of a session.

Mr. Armitage: I initiated this item a number of years ago, with the agreement of a chair at that time. When we take transcripts of in-camera meetings, it is usually for the purposes of the staff to ensure we have everything that the senators and the committee said, and that we accurately reflect what was said in the reports

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée. Le point 12 vise à permettre la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information électroniques. Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux, à sa discrétion.

Le sénateur Nolin : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée. Nous passons maintenant à l'horaire des réunions régulières. On m'indique que ce comité tient ses réunions à 9 h 30 le mardi et à midi le mercredi. C'est l'horaire qui lui a été attribué.

Le sénateur Corbin : Relativement à ce point, quelles sont nos salles de réunion? Continuerons-nous à utiliser la salle 160-S le mercredi et la salle 356-S le lundi?

M. Armitage : C'est ce qui est prévu actuellement à l'horaire. J'ai demandé à obtenir une autre salle, soit la 256-S de l'édifice du Centre, pour la présente plage horaire. Je ne sais pas si cette salle est disponible, mais je crois qu'elle est plus confortable pour le personnel. Cette salle-ci est libre. Si je me suis enquis de la disponibilité de la salle 256-S, c'est parce que notre comité compte pas moins de 15 sénateurs et qu'il est agréable pour le personnel de pouvoir prendre place aux côtés des membres du comité.

[Français]

Le sénateur Robichaud : On devrait faire le nécessaire pour avoir une plus grande salle. On devrait pouvoir circuler à l'arrière et ne pas être dans les jambes de tout le monde. Je trouve que cette salle n'est pas vraiment la meilleure.

[Traduction]

Le président : La motion figurant au point 13 est adoptée.

Au point 14, il est question des transcriptions des séances à huis clos. Peut-être puis-je demander à notre greffier de nous dire un mot au sujet de cette proposition qui prévoit :

Que la présidence et la vice-présidence soient autorisées à demander, au besoin, les transcriptions des séances à huis clos pour qu'elle-même, la vice-présidence, les membres du comité, le greffier du comité et les analystes du comité puissent s'en servir pour faire le compte rendu fidèle des discussions du comité dans les procès-verbaux et projets de rapports;

Que ces transcriptions soient détruites à la fin d'une session.

M. Armitage : J'ai soumis cette proposition il y a un certain nombre d'années, avec l'accord du président alors en poste. Lorsque nous effectuons la transcription des séances à huis clos, c'est généralement pour permettre au personnel de s'assurer que nous avons consigné tout ce qui a été dit par les sénateurs lors de

we draft or the minutes we prepare. At the end of the session, they end up going into the archives, and I am not sure how wise that is, first, in terms of the space they take up. These are your in-camera deliberations. I thought it would be good if the committee had a practice of, first, authorizing the taking of transcripts, to ensure that is a conscious decision, and then that you make a conscious decision to have them destroyed once the session is completed so that your private words remain private.

The Chair: Is there any discussion?

Senator Corbin: Keep them on computer disk. It does not take much space.

Mr. Armitage: Then it is a question of certainty. These transcripts are meant as an administrative tool, and I had a concern about them being kept in the archives going forward, and your expectations of privacy with respect to the in-camera discussions you have had.

Senator Andreychuk: Other committees have in-camera meetings, often around drafts of reports. Specifically, when we were working on the conflict of interest guidelines, et cetera, there was some merit, because of the technicality of the subject, in having transcription and then destroying it.

What are other committees doing about in-camera meetings at the moment? I thought that case was specific when we introduced the rule. We now have it as the standard for this committee, and I want to know what the standard is for other committees.

Mr. Armitage: As the director responsible for Debates Services, I can say that the increase has been significant among committees in the use of in-camera transcripts. The practice is a fairly widespread now.

Senator Andreychuk: Is that for keeping them, or destroying them?

Mr. Armitage: It is for taking them in the first place. I hope that committees are conscious of the issue and that they consciously take a decision one way or the other, rather than leaving the transcripts to pile up without being addressed.

Senator Nolin: Why destroy them at the end of the session? Why not leave the option open?

Mr. Armitage: That is an option. I use this one as a default because presumably, at the end of the session, the prorogation has happened and the agenda has been wiped clean.

la séance, de telle sorte que ces propos puissent être rapportés fidèlement dans les rapports que nous produisons ou les procès-verbaux que nous établissons. À la fin d'une session, ces transcriptions se retrouvent aux archives, et je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée, tout particulièrement en raison de la place que cela exige. Il s'agit des délibérations que vous avez tenues à huis clos. J'ai pensé que ce serait une bonne chose que le comité adopte comme procédure d'autoriser de telles transcriptions, de telle sorte que cette volonté soit exprimée en bonne et due forme, puis de décider de manière tout aussi délibérée que ces transcriptions seront détruites à la fin de la session afin que les propos que vous avez tenus en privé demeurent confidentiels.

Le président : Quelqu'un veut en débattre?

Le sénateur Corbin : Il suffit de les garder sur support informatique. Cela ne prend pas beaucoup d'espace.

M. Armitage : Il y a une question de garanties qui entre en jeu. Ces transcriptions sont censées servir à des fins administratives et je m'inquiétais de leur conservation aux archives, compte tenu de vos attentes en matière de confidentialité relativement à vos délibérations à huis clos.

Le sénateur Andreychuk : D'autres comités tiennent des séances à huis clos, souvent au sujet d'ébauches de rapports. Ainsi, lorsque nous nous sommes penchés sur les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts, par exemple, il y avait certains avantages à conserver les transcriptions avant de les détruire, car c'était un sujet très technique.

Que font les autres comités concernant leurs séances à huis clos? Lorsque nous avons adopté cette règle au départ, je croyais qu'il s'agissait d'une mesure spéciale. Elle fait maintenant partie des usages courants de notre comité et j'aimerais savoir si c'est la même chose pour d'autres comités.

M. Armitage : En ma qualité de responsable des Services des débats, je peux vous assurer que le nombre de comités qui utilisent les transcriptions des séances à huis clos a augmenté considérablement. C'est maintenant une pratique assez généralisée.

Le sénateur Andreychuk : Parlez-vous de la conservation des transcriptions ou de leur destruction?

M. Armitage : Je vous parle du fait de rédiger ces transcriptions. J'espère simplement que les membres des différents comités prennent conscience de cet aspect et décident sciemment d'emprunter une avenue ou l'autre, plutôt que de laisser les transcriptions s'accumuler sans que personne ne s'en occupe.

Le sénateur Nolin : Pourquoi faudrait-il les détruire à la fin de la session? Pourquoi ne pas laisser le choix de le faire ou non?

M. Armitage : C'est toujours une option. C'est la motion que je propose automatiquement en présumant qu'à la fin d'une session, il y a prorogation et le plan de travail est remis à zéro.

Senator Nolin: We may initiate work, and we want our colleagues who succeed us to benefit from that work. It would be their decision.

Mr. Armitage: We keep all the work by the library analysts and the work I have done as the clerk recording the decisions of the committee. It is simply the blues that are destroyed, what was said verbatim, your private discussions among each other.

[Translation]

Senator Corbin: I notice that members of the committee will have access to the blues of in-camera sessions. Is that saying that they will be automatically distributed to committee members or that they will be available to honourable senators on request?

Mr. Armitage: On request.

Senator Corbin: On request only?

Mr. Armitage: Yes.

Senator Corbin: So can I request that all in camera transcripts be sent to me?

Mr. Armitage: That is a committee decision, Senator Corbin.

Senator Corbin: Why not distribute them automatically? Generally, the most constructive discussions are held in camera.

Mr. Armitage: Yes.

Senator Corbin: Public sessions are more placid.

Mr. Armitage: You can amend the motion and specify that documents be distributed.

[English]

Senator Duffy: For clarification, would this include testimony by witnesses who testify in camera, or is this only of committee member deliberations?

The Chair: Committee members.

Senator Milne: Does this mean that, for example, in-camera discussions of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs are also kept unless we specifically ask for them to be destroyed? Perhaps we should keep this item in mind in the other committees.

Mr. Armitage: It has been my concern all along that you address this matter consciously so you are aware that these transcripts are being taken and that the committee decides what it wants done with the transcripts at the end of the session.

Senator Andreychuk: It was our understanding when this item was added that the chair and the deputy chair were authorized to decide that matter, in consultation and in discussion, but that they would advise the committee. That is at the point when you can jog your memory and decide if we want them destroyed at the end,

Le sénateur Nolin : Il est possible que nous amorçons une étude en souhaitant que nos collègues qui nous succéderont puissent profiter de notre travail. Ce serait alors à eux à prendre la décision.

M. Armitage : Nous conservons tout le travail des analystes de la Bibliothèque et tout ce que je produis dans mon rôle de greffier pour le compte rendu des décisions du comité. Ce sont seulement les bleus qui sont détruits, le compte rendu verbatim de vos discussions privées entre membres du comité.

[Français]

Le sénateur Corbin : Je note que les membres du comité auront accès aux bleus des séances à huis clos. Est-ce à dire qu'ils seront automatiquement distribués aux membres du comité ou qu'ils seront disponibles sur demande par les honorables sénateurs?

M. Armitage : Sur demande.

Le sénateur Corbin : Sur demande seulement?

M. Armitage : Oui.

Le sénateur Corbin : Et si je présente une demande pour que tous les comptes rendus à huis clos me soient envoyés?

M. Armitage : C'est la décision du comité, sénateur Corbin.

Le sénateur Corbin : Pourquoi ne pas les envoyer automatiquement? Généralement, les discussions les plus constructives se déroulent à huis clos.

M. Armitage : Oui.

Le sénateur Corbin : Les séances publiques sont plus calmes.

M. Armitage : Il est possible d'amender la motion et de contrôler la distribution des documents.

[Traduction]

Le sénateur Duffy : Je voudrais demander une précision. Est-ce que cela comprendrait les témoignages entendus à huis clos ou seulement les délibérations entre membres du comité?

Le président : Les délibérations entre membres du comité.

Le sénateur Milne : Est-ce que cela signifie que, par exemple, les transcriptions des discussions à huis clos du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles seront également conservées, à moins que nous ne demandions expressément qu'elles soient détruites? Peut-être devrions-nous mettre les autres comités au fait de cette possibilité.

M. Armitage : J'ai toujours voulu que vous abordiez cette question en toute connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant que ces transcriptions sont compilées et que le comité doit convenir de ce qu'il entend en faire à la fin de la session.

Le sénateur Andreychuk : Lorsque cette motion a été ajoutée, nous avons cru comprendre que le président et le vice-président étaient autorisés à prendre une décision à cet égard, après consultation et discussion, mais qu'il en informerait le comité. C'est à ce moment-là que vous pouvez vous rafraîchir la mémoire

et cetera. I hope we continue to do it that way and that the chair and deputy chair disclose that decision to the committee.

The other issue is that if you prepare transcripts, every senator has access to them.

Mr. Armitage: The committee needs to make that choice. Do you want to limit access to the blues to the chair, the deputy chair and the clerk and the analysts?

Senator Andreychuk: Those are some of the decisions that need to be made and disclosed. In one case, we said the blues would not be circulated, but anyone who wanted to see them, meaning any senator, not only committee senators, could make an appointment but we would not circulate copies.

The Chair: That is what Senator Corbin said.

Senator Andreychuk: Yes, but I am saying it goes beyond committee members to any Senate member. Those decisions have to be taken.

Senator Corbin: I meant only committees.

Senator Andreychuk: It may go beyond that, which it did the previous time.

Senator Corbin: This issue is important. The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade presented a report on Africa a couple of sessions ago of Parliament. The issue came to the floor on the House of Commons to the effect that the report had never been adopted formally by the committee before its presentation to the Senate. That procedure occurred during an in-camera meeting for which there was no transcript whatsoever. People were scratching their heads, accusing each other and insinuating that there was no formal motion for the adoption of that report, therefore, the report should not have been on the floor of the House of Commons. We had the carnival of the last two sessions, in that respect.

Transcripts of in-camera meetings are important, in my opinion, and they should not be destroyed. There should be a transcript and it should be kept in the archives until the whole matter is resolved by the full Senate. Otherwise, we have these needless little battles, which are destructive. Will you take that matter into account, please?

The Chair: I heard Senator Andreychuk suggest that the chair and the deputy chair should not do anything unless they disclose the same to the committee. Senator Andreychuk, do you suggest an amendment to item 14 to say that the chair and deputy chair be authorized to request transcripts for in-camera meetings be produced, and disclose same to the committee?

et déterminer si vous en souhaitez la destruction. J'aimerais que nous continuions de la même manière et que le président et le vice-président fassent part de leur décision au comité.

Il faut aussi penser que si vous rédigez des transcriptions, tous les sénateurs y ont accès.

M. Armitage : C'est un choix que le comité doit faire. Voulez-vous que le président, le vice-président, le greffier et les analystes soient les seuls à pouvoir avoir accès aux transcriptions de vos délibérations?

Le sénateur Andreychuk : Cela fait partie des décisions qui doivent être prises à ce niveau, puis communiquées aux membres. Dans un cas particulier, nous avons déterminé que les transcriptions ne seraient pas distribuées, mais que quiconque voudrait en prendre connaissance, c'est-à-dire n'importe quel sénateur, pas nécessairement un membre de ce comité, pourrait prendre rendez-vous, sans toutefois que des copies soient mises en circulation.

Le président : C'est ce que disait le sénateur Corbin.

Le sénateur Andreychuk : Oui, mais je précise que cela ne se limite pas aux seuls membres du comité et que tous les sénateurs y ont accès. Ces décisions doivent donc être prises.

Le sénateur Corbin : Je parlais seulement des comités.

Le sénateur Andreychuk : On peut excéder les limites des comités; c'est ce qui est arrivé la dernière fois.

Le sénateur Corbin : C'est une question importante. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a présenté un rapport sur l'Afrique lors d'une récente session du Parlement. Le rapport en question a fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes sous prétexte qu'il n'aurait pas été adopté officiellement par le comité avant d'être soumis au Sénat. Le rapport a été adopté lors d'une séance à huis clos pour laquelle il n'existait aucune transcription. Les gens ne savaient plus trop quoi penser; on s'accusait les uns les autres en insinuant qu'il n'y avait eu aucune motion en bonne et due forme pour l'adoption de ce rapport et qu'il n'aurait pas dû, par conséquent, être déposé à la Chambre des communes. La foire d'empoigne s'est poursuivie sur le même thème au cours des deux dernières sessions.

À mon avis, les transcriptions des séances à huis clos sont importantes et ne devraient pas être détruites. Il devrait y avoir une transcription et elle devrait être conservée dans les archives jusqu'à ce que toute la question soit réglée par le Sénat dans son ensemble. Sans cela, nous nous exposons à ces petites querelles futiles qui sont autant d'éléments destructeurs. Je vous exhorte donc à tenir compte de cet aspect.

Le président : J'ai entendu le sénateur Andreychuk suggérer que le président et le vice-président ne puissent prendre aucune mesure sans en divulguer la teneur à l'ensemble du comité. Sénateur Andreychuk, proposez-vous un amendement à la motion 14 pour préciser que la présidence et la vice-présidence soient autorisées à demander la transcription des séances à huis clos et doivent informer le comité de leur décision?

Senator Andreychuk: No, I put that trust in the chair and the deputy chair to take whatever decisions on whatever issue they deem appropriate, but let us know what the rules are. That is all.

Senator Smith: It should probably be the steering committee, which is made up of three people, in case there is a tie.

Senator Andreychuk: I think the atmosphere is collegial enough here. Let us leave it at that.

Senator Milne: I was completely unaware of this matter. It should be circulated to the chairs and deputy chairs of all committees so that they are aware that these transcripts are kept, and that they should consciously pass a motion to destroy them at the end of each session.

The Chair: In terms of “destroy,” I have heard the representations of Senator Robichaud and Senator Corbin. Senator Corbin, on the last line, where it says, “That these transcripts be destroyed at the end of a session,” do you want to see language such as “Only on the instructions of the committee shall these transcripts be destroyed at the end of a session?”

Senator Corbin: Yes, that wording makes more sense because the end of the session does not necessarily mean the end, especially if we are dealing with a report that will be adopted by the house. For that reason, we want to keep these things in the archives for a while, until the house has disposed of the matter.

Senator Smith: I think I agree. I know there has been a different tradition, but the African situation is a good example. I also want our clerk to be able to sing that song “I’ve got the blues.”

Senator Milne: The only problem with leaving the decision to the committee to destroy the blues at the end of each session is that we do not know when the session will end, and when it ends the committee no longer exists, so it is too late; it is after the fact.

Senator Andreychuk: That is why we left it.

[*Translation*]

Senator Robichaud: But we must remember that no decisions or conclusions from an in camera meeting are accepted until they are reported to the committee, right? Nothing is official until the committee accepts —

[*English*]

The Chair: Out of camera. Exactly.

Mr. Armitage: Technically speaking, the reason you have a clerk of a committee is that they take the minutes of your decisions. If the clerk of the committee, using the transcripts or

Le sénateur Andreychuk : Non, je me fie au président et au vice-président pour qu’ils prennent les décisions qu’ils jugent appropriées, mais je voudrais qu’ils nous informent des règles applicables. C’est tout.

Le sénateur Smith : Cela devrait probablement relever du comité de direction, lequel est composé de trois personnes, ce qui permet de trancher en cas d’égalité.

Le sénateur Andreychuk : Je crois que tout le monde ici fait preuve de collégialité. Nous devrions continuer de la même manière.

Le sénateur Milne : C’est une situation dont je n’avais aucunement conscience. Il faudrait que les présidents et les vice-présidents de tous les comités en soient saisis afin qu’ils sachent que ces transcriptions sont conservées et qu’ils doivent adopter expressément une motion pour les faire détruire à la fin de chaque session.

Le président : Pour ce qui est de la destruction, j’ai entendu les arguments des sénateurs Robichaud et Corbin. Sénateur Corbin, à la dernière ligne, lorsqu’on indique : « Que ces transcriptions soient détruites à la fin d’une session », voudriez-vous que l’on modifie le libellé pour préciser que « Ces transcriptions soient détruites à la fin d’une session, uniquement si le comité en fait la demande »?

Le sénateur Corbin : Oui, cette formulation convient davantage car la fin d’une session ne coïncide pas nécessairement avec la fermeture d’un dossier, surtout s’il est question d’un rapport qui sera adopté par la Chambre. En pareil cas, nous souhaitons conserver ces transcriptions dans les archives pendant un moment, soit jusqu’à ce que le Sénat ait adopté le rapport.

Le sénateur Smith : Je crois que je suis d’accord. Je sais qu’on a traditionnellement fait les choses d’une autre façon, mais le cas du rapport sur l’Afrique est révélateur. Je veux que notre greffier puisse nous chanter « J’ai les bleus ».

Le sénateur Milne : Le seul problème, si on laisse le comité déterminer si les transcriptions doivent être détruites à la fin de chaque session, c’est que nous ne savons pas exactement quand la session prendra fin et que, lorsqu’elle se termine effectivement, le comité cesse d’exister, ce qui fait qu’il est trop tard

Le sénateur Andreychuk : C’est pourquoi nous l’avons laissé inchangé.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Il faut quand même se rappeler que toute décision ou conclusion à la suite d’une séance à huis clos ne peut être acceptée qu’une fois qu’elle est rapportée au comité, n’est-ce pas? Rien ne tient à moins que le comité n’accepte ce qui a été...

[*Traduction*]

Le président : Les séances publiques. Exactement.

M. Armitage : D’un point de vue technique, le rôle du greffier consiste à dresser le procès-verbal de vos décisions. Si le greffier du comité, à partir des transcriptions ou autrement, produit un

working without transcripts, files a set of minutes saying that you took this decision and this decision, the expectation is that your clerk has accurately recorded the deliberations of your committee.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Can you repeat that? You are talking about an in camera session, are you not?

Mr. Armitage: Whether the session is in camera or in public, committee decisions are recorded by the clerk and printed with your minutes.

Senator Robichaud: But the committee always has to accept the clerk's record, does it not? You may be understanding things differently, but the committee still has to decide. But I do not want to complicate matters.

[*English*]

Mr. Armitage: As far as I recall, no committees routinely go over the previous decisions of the committee and approve the minutes. The minutes are accepted and printed by the chair.

Senator Corbin: Can we have the clerk, after discussion with the steering committee, report to the full committee from time to time that he sees no further use for retaining the transcripts of certain in camera meetings, and that he seeks the committee's permission to destroy them?

The Chair: I like that idea. That means we can take the last line out, namely, "That these transcripts be destroyed at the end of a session." That amendment overcomes the problem that Senator Robichaud has recognized for us. It puts the burden back on the clerk, which is where the buck stops: that is, on instruction from the committee. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: All those in favour of item 14, as amended: that we delete the clause, "these transcripts be destroyed at the end of the session"?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Item 15 is next?

Senator Smith: I so move.

The Chair: Senator Smith has moved the adoption of the regular budget. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Next, under "New Business," I want to make a brief remark that I am delighted to be elected chair of this committee.

Senator Corbin: What did we do under budget?

Senator Nolin: We adopted it.

procès-verbal indiquant que vous avez pris telle et telle décisions, on présume qu'il a consigné avec exactitude les délibérations du comité.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Pouvez-vous répéter cela? Vous parlez d'une séance à huis clos, n'est-ce pas?

M. Armitage : Que ce soit une séance à huis clos ou publique, les décisions prises par le comité sont enregistrées par le greffier et imprimées avec vos procès-verbaux.

Le sénateur Robichaud : Mais il revient toujours au comité d'accepter le compte rendu du greffier, n'est-ce pas? Advenant que vous ayez compris d'une façon différente, il faut quand même que le comité se prononce. Mais je ne veux pas compliquer les choses.

[*Traduction*]

M. Armitage : Pour autant que je sache, aucun comité ne revient systématiquement sur ses décisions antérieures pour approuver le procès-verbal. Celui-ci est accepté par le président qui en demande l'impression.

Le sénateur Corbin : Pourrions-nous demander au greffier d'indiquer de temps à autre au comité dans son ensemble, après discussion avec le comité de direction, qu'il ne voit plus la nécessité de conserver les transcriptions de certaines séances à huis clos et qu'il demande la permission de les détruire?

Le président : J'aime bien cette idée. Ainsi, nous pourrions supprimer cette dernière ligne, à savoir : « Que ces transcriptions soient détruites à la fin d'une session ». Cet amendement permet de régler le problème soulevé par le sénateur Robichaud. La responsabilité ultime incomberait donc au greffier, avec l'approbation du comité. Vous êtes d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur de la motion 14 modifiée, soit par suppression du paragraphe prévoyant que « ces transcriptions soient détruites à la fin d'une session »?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée. Nous en sommes maintenant au point 15.

Le sénateur Smith : Je propose la motion.

Le président : Le sénateur Smith propose l'adoption du budget pour la législation. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Ensuite, je veux profiter de la rubrique « Autres affaires » pour vous indiquer brièvement que je suis très heureux d'avoir été élu à la présidence de ce comité.

Le sénateur Corbin : Qu'avons-nous décidé concernant le budget?

Le sénateur Nolin : Nous l'avons adopté.

Senator Corbin: We do not have the budget yet. We are doing things here blindly. This is important. I know it is routine, but we need to see it.

Mr. Armitage: Because this committee has a regular time slot at lunch on Wednesdays, I have projected forward a few meetings with lunches.

The Chair: Senator Smith, now that you have seen the budget, are you prepared to so move?

Senator Smith: Yes. I so move.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

Senator Milne: Do we have a motion to report?

Mr. Armitage: We already have a motion to report, rule 104.

The Chair: Under “other business,” I want to say that I deeply appreciate having been elected to be the chair of this committee. I thank you for the confidence the committee has placed in me to be the chair. I am new to this committee and I do not know much about it. I ask you to bear with me while I do more study. I did not ask to be on this committee, but I intend to work hard, and I intend to consult frequently with Senator Smith, who I am delighted you have elected to be the deputy chair.

I have reviewed the work of the committee over the last few years. This committee is large, with 15 members. This committee has considered a wide range of issues in years past. To cover many of the things that are still not resolved by this committee will take a lot of hard work from us all. I do not know how much longer this session will last or how long I will be chair but when I leave, I hope that every honourable member of this committee can say that at least, I was fair. I want to have a list system so that when I see an honourable senator that wants to speak, I will put the senator on a list and take speakers in that order so that everyone can be heard on all issues.

With that, I look forward to working with all of you on this committee. I hope that we can have a general discussion now in camera about some of the things that people want this committee to consider over the next session.

Senator Smith: I am pleased to be deputy chair, and look forward to it. I want to mention item 13, but I do not suggest we re-open it. I was advised by the clerk that Senator McCoy had objected to the time of the meeting and asked whether it could be rescheduled. My thought was, if the meeting had been scheduled at a totally different time from our usual meeting time, she might have had a point. However, since it was scheduled at our normal meeting time, I did not feel it was appropriate to object to it proceeding. I will chat with her out of courtesy, but the clerk did

Le sénateur Corbin : Nous n’avons pas encore de budget. Nous procédons à l’aveuglette. C’est important. Je sais que cela relève de la régie interne, mais nous devons voir le budget.

M. Armitage : Étant donné que ce comité se réunit à l’heure du dîner le mercredi, j’ai prévu quelques réunions où le repas sera inclus.

Le président : Sénateur Smith, maintenant que vous avez pris connaissance du budget, êtes-vous disposé à présenter la motion?

Le sénateur Smith : Oui. J’en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D’accord.

Le président : La motion est adoptée.

Le sénateur Milne : Avons-nous une motion visant l’adoption d’un rapport?

M. Armitage : Nous avons déjà adopté une motion à cet effet conformément à l’article 104 du Règlement.

Le président : Sous la rubrique « Autres affaires », je disais donc que je vous suis extrêmement reconnaissant de m’avoir élu à titre de président de ce comité. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez ainsi. Je fais mes premières armes au sein de ce comité et il y a bien des choses qui m’échappent encore. J’implore donc votre patience pendant ce processus d’apprentissage. Ce n’est pas moi qui ai demandé à faire partie de ce comité, mais j’entends bien mettre les bouchées doubles et consulter fréquemment le sénateur Smith, dont je me réjouis de l’élection à la vice-présidence.

J’ai examiné le travail accompli par le comité au cours des dernières années. Cet imposant comité regroupant 15 membres s’est intéressé à un large éventail de dossiers. Pour mener à terme bon nombre des études entreprises par le comité, nous devons tous déployer des efforts considérables. Je ne sais pas combien de temps va durer la présente session ni jusqu’à quand je serai président, mais j’ose espérer qu’à mon départ, chacun des honorables membres du comité pourra tout au moins dire que j’ai été juste et équitable. Je compte utiliser une liste où j’inscrirai le nom de chaque sénateur souhaitant prendre la parole et respecter l’ordre ainsi établi de telle sorte que chacun puisse s’exprimer dans tous les dossiers.

Cela dit, j’ai bien hâte de travailler avec tous les membres du comité. J’espère que nous pourrions procéder maintenant à une discussion générale, à huis clos, de certains des dossiers sur lesquels vous aimeriez que le comité se penche au cours de la session.

Le sénateur Smith : Je suis très heureux d’avoir été élu vice-président, et j’attends avec impatience d’assurer cette nouvelle fonction. Je veux faire une observation concernant le point 13, sans toutefois rouvrir le débat. Le greffier m’a appris que le sénateur McCoy a demandé qu’on modifie l’heure de la réunion. J’estime que si le moment choisi pour la réunion était complètement différent de notre horaire habituel, elle aurait un argument valable. Toutefois, comme notre horaire régulier est respecté, je ne trouve pas qu’il convienne de s’y opposer. Je vais

receive the request from her. I think that when a committee schedules its meeting at its normal meeting time, there is nothing inappropriate about that time.

Senator Nolin: I am waiting for the in-camera part.

The Chair: Is it agreed, honourable senators, that we go in camera?

[Translation]

Senator Robichaud: Why are we going in camera?

[English]

The Chair: We have our most candid and frank discussions in camera and there may be some issues that honourable senators would like to throw out to see if they have merit.

[Translation]

Senator Robichaud: I understand your position, but the meeting can be public.

Senator Nolin: I have no problem with that.

[English]

Senator Nolin: I will raise my point in public.

Senator Corbin: Strictly speaking, if an in-camera session is foreseen in today's business, it should be on the agenda. It is not on the agenda, strictly speaking, but I am wide open. You can have it, if you want.

The Chair: I want to hear from Senator Milne and Senator Andreychuk.

Senator Andreychuk: Public.

Senator Milne: Public as far as I am concerned.

The Chair: I withdraw the request to go in camera. Senator Nolin, please.

[Translation]

Senator Nolin: For months, if not years, a number of us, unofficially and often while discussing the matter in twos and threes, have asked ourselves about the way the Senate does things, its procedures and its relationship with the other place.

We are certainly aware that a number of organized politicians want to change the very nature of our institution, and some of us have concluded that some changes could perhaps be made. As we wait for these more substantial changes to appear on the horizon, it is perhaps appropriate for us to look at what we can do internally to improve our institution and make it more effective.

In the previous Parliament, the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration agreed to establish a subcommittee to examine these issues from the standpoint of that committee's mandate.

lui en parler par pure courtoisie, mais le greffier a reçu sa demande. Selon moi, il n'y a rien d'inapproprié à ce qu'un comité convoque une réunion selon son horaire régulier.

Le sénateur Nolin : J'attends qu'on passe à huis clos.

Le président : Êtes-vous d'accord, chers collègues, pour poursuivre les travaux à huis clos?

[Français]

Le sénateur Robichaud : Pourquoi allons-nous à huis clos?

[Traduction]

Le président : Nous avons droit aux discussions les plus franches lorsque nous travaillons à huis clos, et les sénateurs veulent parfois mettre de l'avant certaines questions pour voir si elles méritent d'être examinées.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Je comprends votre point de vue, mais la réunion peut être publique.

Le sénateur Nolin : Je n'ai pas de problème avec cela.

[Traduction]

Le sénateur Nolin : Je vais soulever mon point en public.

Le sénateur Corbin : À strictement parler, si une séance à huis clos était prévue aujourd'hui, elle aurait dû être indiquée dans l'ordre du jour. Elle ne figure pas à l'ordre du jour, à proprement parler, mais je suis tout à fait ouvert à l'idée. Vous pouvez l'avoir si vous voulez.

Le président : Je veux savoir ce qu'en pensent les sénateurs Milne et Andreychuk.

Le sénateur Andreychuk : En public.

Le sénateur Milne : En public, pour ma part aussi.

Le président : Je retire donc la demande de passer à huis clos. Sénateur Nolin, on vous écoute.

[Français]

Le sénateur Nolin : Depuis plusieurs mois, sinon quelques années, plusieurs d'entre nous, de façon non officielle et souvent à l'occasion de discussions à deux ou à trois, se posent des questions à propos des façons de faire au Sénat, des procédures et des relations avec l'autre endroit.

Nous ne sommes pas sans savoir que plusieurs politiciens organisés veulent modifier la nature même de notre institution, et certains d'entre nous en sont venus à la conclusion qu'il y aurait peut-être des modifications à apporter. En attendant que ces modifications plus profondes se pointent à l'horizon, il y aurait peut-être lieu d'examiner ce que nous pouvons faire à l'interne pour améliorer et rendre plus performante notre institution.

Lors de la précédente législature, le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration avait accepté de créer un sous-comité, qui verrait à examiner ces options du point de vue du mandat de ce même comité.

I also know that some members of the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament have expressed the view that this committee could also consider such changes.

I therefore propose that the subcommittee of the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament consider establishing such a subcommittee. Perhaps it would be appropriate for us to consult our colleagues on the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to see if they also have an interest in forming such a subcommittee.

In that way, if the proposal is accepted, the two committees could work jointly. I would volunteer to be part of that effort, of course.

Senator Corbin: Can I ask Senator Nolin what he means by “making the Senate more effective”? Could he go into detail and give us examples of things that could be changed?

Senator Nolin: Here are some examples that have come up during the famous informal discussions. Do we have to have a question period? Is the Senate too partisan in the way it operates? Do the leaders on both sides drive Senate operations?

Make no mistake, it is the leaders on both sides who decide the agenda and the scheduling of debates. These questions deserve to be considered: do we stay with the status quo in the way we conduct business or do we look at different ways to make the Senate more effective?

[English]

Senator Andreychuk: The chair and the deputy chair can take this matter up with the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration. The initiative last time came from Internal Economy, and the chair of the Internal Economy Committee came to the Rules Committee to talk the efficiencies that could be made through internal economy and those that could be made through a rules procedure. Our mandate covers a certain subject area. We need to canvass what the two committees can or should do.

The Chair: The chair of internal economy is also a member of this committee.

Senator Andreychuk: We can sort that out. I am sorry that Senator Joyal is not here but he and I have an initiative that has come to this committee, and was commenced in committee. He has a bill relating to the Public Service Commission and the application of the Canadian Human Rights Commission, which is part of the human rights aspect for staff and employees on the hill that came out of the *Vaid* case. I put in a motion to canvass how we treat the Charter rights of all on the Hill because of political immunity, et cetera. That issue was started in this committee. Senator Joyal and I made presentations, and we started a plan of action of witnesses, et cetera, that I understood the steering committee was to put forward, when we shut down. Senator Joyal has introduced his bill and I have introduced my motion. I do not

Je sais aussi que certains membres du Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement avaient émis l'hypothèse qu'il y aurait lieu que ce comité se penche sur de telles modifications.

Je propose donc que le sous-comité du Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se penche sur l'opportunité de créer un tel sous-comité. Il faudrait peut-être consulter les collègues du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour voir s'ils ont aussi un intérêt à constituer un tel sous-comité.

De cette façon, si la proposition est acceptée, les deux comités pourraient mettre en commun leur travail. Il va sans dire que je me porterais volontaire pour participer à cet effort.

Le sénateur Corbin : Puis-je demander au sénateur Nolin ce qu'il entend par « rendre le Sénat plus performant »? Pourrait-il aller dans le détail et nous donner des exemples de ce qui pourrait être changé?

Le sénateur Nolin : Voici quelques exemples de questions soulevées lors de ces fameuses discussions informelles. Doit-on avoir une période des questions? Est-ce que le Sénat est trop partisan dans sa façon d'opérer? Est-ce que le leadership de part et d'autre constitue le moteur des opérations du Sénat?

On ne s'en cachera pas, ce sont les leaders de chaque côté qui décident de l'ordre du jour et de l'ordonnement des débats. Ces questions méritent que l'on se penche sur l'opportunité de conserver le statu quo sur nos façons de faire ou d'explorer des façons différentes de rendre le Sénat plus performant.

[Traduction]

Le sénateur Andreychuk : Le président et le vice-président peuvent soulever cette question au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. La dernière fois, cette initiative est venue du comité de la régie interne, et le président s'est présenté à notre comité pour expliquer comment les deux comités, c'est-à-dire le Comité de la régie interne et le Comité du Règlement, pouvaient se répartir les tâches de façon à obtenir des résultats efficaces. Notre mandat couvre un certain domaine. Nous devons déterminer ce que les deux comités peuvent ou devraient faire.

Le président : Le président du comité de la régie interne fait également partie de notre comité.

Le sénateur Andreychuk : Nous pouvons démêler la situation. Je regrette que le sénateur Joyal ne soit pas ici, mais lui et moi avons présenté au comité une initiative, dont nous avons déjà entamé l'étude. Il a déposé un projet de loi portant sur la Commission de la fonction publique et l'application de la Commission canadienne des droits de la personne, qui fait partie de l'aspect des droits de la personne relatif aux employés de la Colline à la suite de l'affaire *Vaid*. J'ai proposé une motion pour que nous déterminions comment traiter les droits conférés par la Charte sur la Colline à cause de l'immunité politique, entre autres. L'étude de cette question a été amorcée par notre comité. Le sénateur Joyal et moi avons fait des déclarations, et nous avons commencé à élaborer un plan d'action pour la comparution de témoins, et cetera. À ma

think we will speak at length in the chamber because we have done it so many times that we will ask to have it referred to this committee. With the concurrence of the chamber, it will come here. I hope one of our earliest initiatives will be to continue with the study of that bill and the complementary motion.

The Chair: Senator Losier-Cool please.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I would like to go back to the question of establishing a subcommittee. I understand that the mandate of this subcommittee would come from the Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. According to Senator Nolin's answer to Senator Corbin, it would be our committee's mandate.

But I would like the subcommittee not to be called a subcommittee on Senate reform. To improve the efficiency of our institution, fine, but let us dispense with the word reform for a while.

Senator Nolin: I am raising the possibility and making the proposal because I know that, at Internal Economy, they have started. . . Someone needs to start. The details will become clear in due course but I think that it is important for us to try to leave no stone unturned in seeing what we can do better, do differently, in order to make the Senate more effective.

I do not see it constrained by conditions, by time or by budget.

Some Hon. Senators: Ha, ha!

Senator Nolin: I say that because, at Internal Economy, it was one of the concerns — and rightly so.

My instinct tells me that there are things that we could do. *The Rules of the Senate* are definitely at the heart of Senate operations; if the rules have to be changed, our committee will see what it can do. That is why I feel that a productive discussion between our steering committee and Internal Economy's could chart out the course between them. Then, we will decide how the subcommittee will be appointed.

[English]

Senator Milne: I am not a regular member of this committee and will not be, so I should not enter this debate; however, let me tell you that occasionally Question Period serves to pry useful information out of the government. Besides, it is such fun.

Senator Nolin: On that question, senator, after 15 years in this place, I have found that written questions are much more effective.

Senator Milne: They are much more effective if this place puts into position a rule that they must be answered within a certain period of time.

connaissance, le comité de direction était censé présenter le plan juste avant que le Parlement suspende ses travaux. Le sénateur Joyal a déposé son projet de loi, et j'ai proposé ma motion. Je ne pense pas que nous en parlions longuement au Sénat puisque nous l'avons déjà fait tant de fois; nous allons donc demander à ce que la question soit renvoyée à ce comité. Avec l'accord du Sénat, elle sera renvoyée ici. J'espère donc qu'une de nos premières initiatives sera de poursuivre l'étude de ce projet de loi et de la motion complémentaire.

Le président : Sénateur Losier-Cool, s'il vous plaît.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Je voudrais revenir sur la question de la création d'un sous-comité. Je comprends que le mandat de ce sous-comité proviendrait du Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Selon la réponse du sénateur Nolin au sénateur Corbin, ce serait le mandat de notre comité.

Toutefois je souhaiterais que ce sous-comité ne s'appelle pas un sous-comité sur la réforme du Sénat. Que ce soit pour améliorer l'efficacité de notre institution, soit, mais enlevons le mot réforme pour un bout de temps.

Le sénateur Nolin : J'é mets l'hypothèse, j'en fais la proposition, parce que je sais que, à la régie interne, on avait commencé... Il en faut un qui commence. On verra les détails en temps et lieux mais je pense qu'il est important qu'on tente de retourner chaque pierre pour voir ce qu'on peut faire de mieux, différemment, pour rendre le Sénat plus efficace.

Je n'envisage pas cela comme étant soumis à des conditions, de limite de temps ou à un budget.

Des voix : Ha, ha!

Le sénateur Nolin : Je dis cela parce que, à la régie interne, cela avait été une des préoccupations — avec raison, d'ailleurs.

Mon instinct me dit qu'il y a des choses qu'on pourrait faire. Et le *Règlement du Sénat* est définitivement au cœur de cette opération du Sénat; et si on doit modifier le Règlement, notre comité verra ce qu'il peut faire. C'est pour cela que je pense qu'une discussion efficace entre notre comité directeur et celui de la régie interne pourrait baliser, entre les deux comités, le travail. Et après, on verra comment on nommera ce sous-comité.

[Traduction]

Le sénateur Milne : Je ne suis pas un membre régulier du comité et je ne le serai pas non plus, donc je ne vais pas me lancer dans ce débat; toutefois, permettez-moi de vous dire qu'à l'occasion, la période des questions sert à tirer les vers du nez des ministériels. En plus, c'est si amusant.

Le sénateur Nolin : À ce sujet, sénateur, si je me fie à mes 15 ans d'expérience au Sénat, je trouve que les questions par écrit sont beaucoup plus efficaces.

Le sénateur Milne : Elles le sont à condition que le Sénat mette en place une règle qui exige une réponse dans un délai prescrit.

Senator Nolin: Everything is possible. The rules are the law of our institution.

Senator Smith: At this point, we have an interesting suggestion. I do not think we need to decide today but it is good to have it out on the table. On something like this issue, it is probably appropriate for us to dialogue with our house leaderships on each side. You can do as you see fit. I am open-minded, and I think, probably, this discussion will carry on at the next meeting, and we can pick some brains in the meantime.

Senator Corbin: I have been here a long time and have seen the place evolve. I think there was an effort to turn the Senate into another House of Commons, and that is part of the problem that irritates Senator Nolin. We want to go back to honest-to-goodness senatorial basics here. That is why I can wholeheartedly support Senator Nolin's proposition.

I think we should also examine the role of the Speaker of the Senate, who is a government appointee, after all. We are all government appointees, but normally a house picks its officers, including its —

The Chair: At one time, a senator brought in a bill.

Senator Corbin: Namely yourself, Senator Oliver. We operate on a daily basis with a list of authorized questioners and speakers. This list is not in the spirit of what the Senate is all about. There must be some spontaneity in questions.

[Translation]

Some questions sometimes lead to others and then the Speaker says: "I have a list and I have to follow it." No, he does not. The rules say that, if a senator wants to ask a question, he rises in his place and the first to rise in his place must be recognized by the Speaker. That is the sort of thing we should look at, it seems to me.

In one sense, it does not bother me one way or the other because I am leaving the Senate in 159 days. But I am distressed by the way in which I have seen the Senate evolve into a kind of second House of Commons and that is not at all the image that the Senate of Canada should have.

Senator Robichaud: I second Senator Nolin's motion that discussions should be held between this committee's steering committee and Internal Economy's, just to test the waters and to see how we could move forward. I support the proposal 100 per cent.

[English]

The Chair: There seems to be strong support for the suggestion. It will be taken up by the steering committee, which will report back at the next meeting.

As you know, I am new to this committee. I call on the clerk to tell us about some of the issues that were unresolved from previous times and other things that are urgent and pressing that perhaps should be considered by the committee. Can you say a little bit about the rules and some pending items?

Le sénateur Nolin : Tout est possible. Le Règlement fait force de loi dans notre institution.

Le sénateur Smith : À ce stade-ci, nous avons une proposition intéressante. Je ne pense pas qu'on soit obligé de prendre une décision aujourd'hui même, mais cela vaut la peine de vous en faire part. Lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, il convient probablement que nous en discutions avec nos leaders des deux côtés. C'est comme vous voulez. Je suis ouvert là-dessus; je présume qu'on en discutera à la prochaine réunion, mais on pourra y réfléchir entre-temps.

Le sénateur Corbin : Je siège au Sénat depuis de nombreuses années, et j'ai été témoin de son évolution. Je pense qu'on avait voulu transformer le Sénat pour en faire une autre Chambre des communes. Voilà une partie du problème qui irrite le sénateur Nolin. Nous prônons un retour aux principes de base du Sénat. Voilà pourquoi je peux appuyer sans réserve la proposition du sénateur Nolin.

Je crois que nous devrions examiner le rôle du Président du Sénat qui, après tout, est nommé par le gouvernement. Nous le sommes tous, mais habituellement une Chambre choisit ses agents, y compris ses...

Le président : À un moment donné, il y a eu un sénateur qui a proposé un projet de loi.

Le sénateur Corbin : En l'occurrence vous, sénateur Oliver. Nous travaillons tous les jours avec une liste d'intervenants autorisés. Cette liste n'est pas conforme à l'esprit du Sénat. Il faut une certaine spontanéité dans les questions.

[Français]

Certaines questions en soulèvent parfois d'autres et le Président dit : « J'ai une liste, je dois la suivre ». Il n'y est pas obligé. Le Règlement dit que si un sénateur veut poser une question, il se lève, à son siège, et le premier qui se lève doit être reconnu par le Président. C'est le genre de choses auxquelles on devrait revenir.

D'une certaine façon, je ne suis pas tellement à cheval là-dessus parce que je quitte le Sénat dans 159 jours. Mais c'est avec beaucoup de chagrin que j'ai vu le Sénat évoluer dans le sens d'une autre Chambre des communes, et ce n'est pas du tout l'image que devrait être le Sénat du Canada.

Le sénateur Robichaud : J'appuie la proposition du sénateur Nolin pour qu'il y ait des discussions entre le comité directeur de ce comité et celui de la régie interne, tout simplement pour sonder le terrain et savoir de quelle façon on pourrait aller de l'avant. J'appuie la proposition à 100 p. 100.

[Traduction]

Le président : On semble appuyer fermement la proposition. Elle sera examinée par le comité de direction, qui en fera rapport à la prochaine réunion.

Comme vous le savez, je suis nouveau au comité. J'invite donc le greffier à nous faire le bilan des dossiers qui n'ont pas encore été réglés depuis la dernière fois et des autres questions urgentes sur lesquelles le comité pourrait peut-être se pencher. Pouvez-vous parler un peu du Règlement et de certains points en suspens?

Mr. Armitage: Senators may recall that earlier this session, there was a question by Senator Downe about why the *Rules of the Senate* last published in 2005 did not reflect recent changes, and he had a good point. The Principal Clerk of Chamber Operations, Charles Robert, has been looking for an opportunity to meet with the committee, and for one reason or another it was not possible to schedule. Then we had the summer adjournment and prorogation. Our rules were last printed in 2005. Two rule changes have taken place since then, one with respect to user fees and another with respect to the name of the Foreign Affairs Committee. The current printing of the 2005 rules is getting low, and the principal clerk wants to meet the committee with the updated rules, and have them tabled and distributed in the Senate chamber as soon as possible.

Two committee reports on substantive matters were outstanding on the Order Paper the last time the Senate met. One was a response to a Speaker's ruling with respect to the procedures for questions of privilege and points of order. There was a report and it was debated, but it did not come to a vote and died on the Order Paper, as did one on the reinstatement of bills. Those matters had been before the committee previously and had been reported back to the chamber but had not been resolved. As Senator Andreychuk has already pointed out, we had a combined order of reference with her motion and Senator Joyal's bill with respect to employees, parliamentary privilege and a range of issues.

The Standing Committee on Conflict of Interest for Senators reported amendments to the code in the last session of the Thirty-ninth Parliament, and the amendments were adopted by the Senate. In their report, the committee recommended that the Rules Committee look at parallel changes that might be considered for the rules to accommodate some of the processes in the code.

The Chair: Are you able to say something about the English version of our rules and the French version of our rules?

Mr. Armitage: Senators who have been on this committee previously will know that, when asked or prompted, I have suggested that the current edition of our rules could be revised usefully. The French and the English are not always in complete agreement with each other, and I believe comment on the quality of the French has been passed as well.

There is an inconsistency in the way the formatting of the rules has taken place. There could be a reorganization of the rules to make them easier to follow, if senators wanted. Some of you will remember that Senator Molgat first came as Speaker with a project that was accepted by this committee. He was followed by the Senator Hays. This committee agreed to consider the project in the last session as well, but resources with respect to who would be available to comb through the final version were short then. Things may have changed since then.

M. Armitage : Les sénateurs se rappellent peut-être qu'au début de cette session, le sénateur Downe a voulu savoir pourquoi le *Règlement du Sénat*, publié la dernière fois en 2005, ne tenait pas compte des récents changements, et il a fait valoir un bon argument. Le greffier principal de la Chambre et de la procédure, Charles Robert, a essayé de trouver une occasion pour s'entretenir avec les membres du comité et, pour une raison ou une autre, cela n'a pas été possible. Par la suite, il y a eu l'ajournement d'été et la prorogation. La dernière publication de notre Règlement remonte à 2005. Deux changements sont entrés en vigueur depuis, l'un concernant les droits d'utilisateurs et l'autre, le nom du Comité des affaires étrangères. Le tirage actuel du Règlement de 2005 est en train de s'épuiser, et le greffier principal veut se présenter au comité pour déposer la version mise à jour du Règlement et la distribuer au Sénat dès que possible.

Par ailleurs, deux rapports du comité portant sur des questions importantes sont restés en suspens dans le Feuilleton depuis la dernière fois que le Sénat a siégé. L'un concernait une réponse à la décision du Président relativement aux procédures pour les questions de privilège et les rappels au Règlement. On avait préparé un rapport qui a été débattu, sans toutefois être mis aux voix. Au bout du compte, ce rapport est mort au Feuilleton, tout comme celui sur le rétablissement des projets de loi. Ces questions ont déjà été présentées au comité, puis renvoyées à la Chambre mais elles n'ont pas été réglées. Comme le sénateur Andreychuk l'a déjà souligné, nous avons également un ordre de renvoi relatif à sa motion et au projet de loi du sénateur Joyal en ce qui concerne les employés, le privilège parlementaire et bien d'autres questions.

À la dernière session de la 39^e législature, le Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs a proposé des modifications au code, et les modifications ont été adoptées par le Sénat. Dans son rapport, le comité recommandait que le comité du Règlement envisage d'apporter des changements parallèles au Règlement afin de faciliter certains des processus prévus dans le code.

Le président : Pouvez-vous faire quelques observations sur la version anglaise et la version française de notre Règlement?

M. Armitage : Les sénateurs qui ont déjà siégé au comité sauront que j'ai déjà dit qu'il serait utile de réviser l'édition actuelle de notre Règlement. Les textes français et anglais ne concordent pas toujours, et je crois avoir également commenté sur la qualité du français.

En outre, il n'y a d'uniformité dans le formatage du Règlement. Si les sénateurs le veulent, on peut réorganiser le Règlement pour qu'il soit plus facile à consulter. Certains d'entre vous se souviendront que le sénateur Molgat s'est présenté d'abord en tant que Président avec un projet qui a été accepté par le comité. Le sénateur Hays lui a emboîté le pas. Notre comité a également convenu d'examiner le projet à la dernière session, mais il n'y avait pas assez de ressources pour passer au peigne fin la version finale. Les choses ont peut-être changé depuis.

The Chair: I want to hear from honourable senators about other issues and matters they want to bring before the steering committee.

[Translation]

Senator Robichaud: In our fifth report, we recommended, by Senator Corbin's motion, that the implementation of a system of Inuktitut interpretation in the Senate chamber be studied. Since that report has been adopted, should we not be monitoring the progress of the implementation of our decision so that all the work we have done on it is not compromised? After all, the Honourable Senator Adams will be leaving us shortly; he would love to be able to speak in his native language before he leaves.

Is it our role to follow this up and to encourage the Internal Economy Committee to do what is necessary?

The Chair: No.

Senator Robichaud: You do not think so?

[English]

The Chair: No; as I understand it, the report was adopted and its implementation is now in the hands of the Internal Economy Committee and the Principal Clerk of Chamber Operations. They are taking it to the next step, but the report of this committee has been adopted.

Senator Corbin: Have they taken the step?

The Chair: I do not know, but it is in their hands.

Senator Losier-Cool: They are the people we should question?

The Chair: Yes.

Senator Smith: We should authorize the clerk to inquire.

The Chair: The clerk says he can report now.

The Clerk: I have made inquiries, and I can report that the Principal Clerk of Chamber Operations, Charles Robert, has been in constant contact with Alain Wood, Director, Interpretation and Translation, of the Department of Public Works and Government Services. He has been a witness before this committee. They have been making arrangements and have proposals for the new steering committee to authorize. Once the proposals are authorized, I believe they will be ready to provide a — I cannot define what level of service they will be able to provide, but that will be part of the briefing to Internal Economy.

Senator Robichaud: Will that be when the Internal Economy Committee meets?

The Clerk: That is correct.

[Translation]

Senator Robichaud: Could we ask for a briefing?

Mr. Armitage: Yes.

Le président : Je veux connaître l'avis des honorables sénateurs sur d'autres questions qu'ils souhaitent présenter au comité de direction.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Dans notre cinquième rapport, nous recommandions, sur la motion du sénateur Corbin, d'étudier la mise en place d'un système d'interprétation de l'inuktitut à la Chambre du Sénat. Puisque ce rapport a été adopté, ne devrions-nous pas suivre les progrès de la mise en place de cette décision afin de ne pas compromettre le travail considérable que nous avons effectué à cette fin? De plus, l'honorable sénateur Adams doit nous quitter prochainement, il serait heureux de s'exprimer dans sa langue maternelle avant de partir.

Est-ce notre rôle de faire ce suivi et d'encourager le Comité de la régie interne à prendre les mesures qui s'imposent?

Le président : Non.

Le sénateur Robichaud : Vous ne croyez pas?

[Traduction]

Le président : Non; d'après ce que j'ai cru comprendre, le rapport a été adopté, et sa mise en œuvre est maintenant assurée par le Comité de la régie interne et le greffier principal de la Chambre et de la procédure. Ils vont passer à l'étape suivante, mais le rapport du comité a été adopté.

Le sénateur Corbin : Sont-ils passés à l'étape suivante?

Le président : Je ne le sais pas, mais c'est entre leurs mains.

Le sénateur Losier-Cool : C'est à eux que nous devrions adresser nos questions?

Le président : Oui.

Le sénateur Smith : Nous devrions autoriser le greffier à se renseigner là-dessus.

Le président : Le greffier dit qu'il peut le faire maintenant.

Le greffier : Je me suis renseigné, et je peux affirmer que le greffier principal de la Chambre et de la Procédure, Charles Robert, est en communication constante avec Alain Wood, le directeur de la traduction parlementaire et de l'interprétation au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ce dernier a déjà comparu devant le comité. Ils ont pris des dispositions pour soumettre leurs propositions à l'approbation du nouveau comité de direction. Une fois que les propositions seront autorisées, je crois qu'ils seront prêts à fournir un... en fait, je ne peux pas définir le niveau de service qu'ils pourront assurer, mais cette question fera partie du breffage au Comité de la régie interne.

Le sénateur Robichaud : Ce sera à la réunion du Comité de la régie interne?

Le greffier : C'est exact.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Pourrions-nous avoir un briefing?

M. Armitage : Oui.

[English]

Senator Smith: That item should be on the agenda.

The Chair: It will be on the agenda. Are there any other issues?

[Translation]

Senator Robichaud: Mr. Chair, I do not have all the details at hand, but was there not a motion in the other place that Senate private member's bills that have been passed be placed at the bottom of the priority list? If that happens, we should look seriously into the situation; I do not feel it is fair.

[English]

The Chair: I will ask the clerk to look into it and it will be on the agenda at the first meeting of the steering committee.

Are there any other matters? Is there any other business to come before the committee?

Senator Corbin: When do you propose to call the next meeting and what do you think will be on the agenda?

The Chair: I want to call the next meeting as soon as possible, but I do not want to do anything until we have a completed steering committee first. As you know, the motion that has passed says, "after the usual consultation," and I do not know if that consultation has taken place yet. As soon as we have a steering committee —

Senator Corbin: It will probably be Senator Robichaud.

Senator Smith: I will try to ensure the consultation takes place. Senator Joyal is not here and neither is Senator Fraser, but I will try to ensure consultation occurs within the next day or two. The third member of the steering committee may very well be Senator Robichaud.

Senator Corbin: You can still have a steering committee with two persons.

The Chair: It would be nice to have a third person. As soon as we have a steering committee, we can meet, draw up an agenda and have a meeting. I want to have a meeting as soon as possible. I recognize our next meeting day is Wednesday, which is tomorrow, so next Tuesday.

Senator Corbin: Can I put a question to the deputy chair? Do you have any objection if we moved Senator Robichaud as a third party to the steering committee meeting at this time?

Senator Smith: No, I do not have a problem with that suggestion. There is the phrase "after the usual consultation" and I think we need to respect that, but I have no problem. I am at the hands of the committee.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Ce point devrait figurer à l'ordre du jour.

Le président : Ça le sera. Y a-t-il d'autres questions?

[Français]

Le sénateur Robichaud : Monsieur le président, je n'ai pas tous les détails en main, mais n'y a-t-il pas eu motion à l'autre endroit pour que les projets de loi d'intérêt privé du Sénat et qui ont été adoptés soient placés au bas de la liste des priorités? Si cela se produit, nous devrions étudier sérieusement cette situation qui, je crois, n'est pas juste.

[Traduction]

Le président : Je demanderai au greffier d'y jeter un coup d'œil, et ce point figurera à l'ordre du jour de la première réunion du comité de direction.

Y a-t-il d'autres questions? Y a-t-il d'autres travaux que vous voulez proposer au comité?

Le sénateur Corbin : Quand proposez-vous de convoquer la prochaine réunion et quels travaux prévoyez-vous mettre à l'ordre du jour?

Le président : Je veux convoquer la prochaine réunion le plus tôt possible, mais pas avant la réunion du comité de direction. Comme vous le savez, la motion que nous venons d'adopter contient les mots « après les consultations d'usage », et j'ignore si cette consultation a déjà eu lieu. Dès que nous aurons une réunion du comité de direction...

Le sénateur Corbin : Ce sera probablement le sénateur Robichaud.

Le sénateur Smith : Je vais essayer de faire en sorte que la consultation ait lieu. Le sénateur Joyal n'est pas ici ni le sénateur Fraser, mais je vais voir à ce que la consultation soit tenue d'ici un jour ou deux. Le troisième membre du comité de direction pourrait fort bien être le sénateur Robichaud.

Le sénateur Corbin : Vous pouvez quand même tenir une réunion du comité de direction avec deux personnes.

Le président : Ce serait bien d'avoir une troisième personne. Dès que nous aurons un comité de direction, nous pourrions nous rencontrer, planifier l'ordre du jour et tenir une réunion. Je veux le faire dès que possible. Je reconnais que notre prochaine séance est prévue pour le mercredi, c'est-à-dire demain, donc ce sera mardi prochain.

Le sénateur Corbin : Puis-je poser une question au vice-président? Voyez-vous un inconvénient à ce que nous propositions le sénateur Robichaud comme troisième personne à la réunion du comité de direction à ce moment-là?

Le sénateur Smith : Non, je n'y vois aucun inconvénient. Il y a les mots « après les consultations d'usage », et je crois que nous devons respecter cela, mais je n'ai aucune objection. Je m'en remets au comité.

Senator Andreychuk: We passed a motion that the chair has the conduct of that issue — I cannot find it here — after the usual consultation. I am sure the chair will do so.

Senator Corbin: Get it out of the way fast.

[Translation]

Senator Robichaud: Will there be negotiations on expenses, salaries and other similarly important points?

Senator Nolin: Mr. Chair, with your permission, I would like to look at other points on the agenda. I would like to understand the matter that the clerk raised about the two versions of the Rules. I certainly have the French version down pat, and I certainly am not sufficiently skilled in English to say whether the English version reflects the English language well. But I can tell you that the present French version, our Bible, does not.

I would like to know the steps. Who are we waiting for? Is it about the budget? Do we need to hire an editor for the French text? We have received the clerk's report, but I would like to know what is happening.

[English]

Mr. Armitage: About 80 per cent of the work had already been done, and we did so with somebody from Public Works who has worked with this committee frequently. Ms. Davidson is the senior legal translator from Public Works, and I think Senator Milne might remember her. She did an extraordinary job on the code itself, and she was one of the key people in doing the work that we have done previously on this item.

I am not certain whether she is still available. She may have taken retirement since then. However, with the people we have on staff and the assets we have available to us from Public Works for a job of this profile, I am not sure we would need to hire somebody from outside.

Senator Milne: This is something that I well remember was underway when I chaired the committee, and it is high time it was completed. If I can encourage you to keep at it, please do, because it is an insult for it not to be done.

The Chair: Are there any other matters to come before the committee: anyone, any issue or any matter?

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, March 3, 2009

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 10:04 a.m. to consider the printing of an updated version of the *Rules of the Senate*, pursuant to rule 86(1)(f)(i), and to consider the progress report on the implementation of interpretation services for Aboriginal languages in the Senate chamber.

Le sénateur Andreychuk : Nous avons proposé une motion pour que le président gère ce dossier — je n'arrive pas à la trouver —, après la consultation d'usage. Je suis sûre que le président le fera.

Le sénateur Corbin : Faisons ce qui s'impose au plus vite.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Y aura-t-il des négociations en ce qui concerne les dépenses, les salaires et d'autres points tout aussi importants?

Le sénateur Nolin : Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais aborder d'autres points à l'ordre du jour. Je voudrais comprendre la situation soulevée par le greffier à propos des versions du Règlement. J'ai définitivement à cœur la version française, et je ne suis pas assez expert dans la langue anglaise pour dire si la version anglaise est respectueuse de la langue anglaise, mais je peux vous dire que la version française que nous avons actuellement, qui est notre loi, ne l'est pas.

J'aimerais connaître les étapes. Après qui attendons-nous? S'agit-il d'une question budgétaire? Devons-nous engager un éditeur de texte français? Nous avons reçu rapport du greffier mais j'aimerais savoir ce qui se passe?

[Traduction]

M. Armitage : Environ 80 p. 100 du travail est déjà fait, et nous l'avons fait avec l'aide de quelqu'un de Travaux publics qui a souvent travaillé avec le comité. Je crois que le sénateur Milne se souvient peut-être de Mme Davidson, traductrice juridique principale à Travaux publics. Elle a fait un travail extraordinaire pour ce qui est du code, et elle était une des personnes clés qui ont contribué à notre travail antérieur dans ce dossier.

Je ne suis pas sûr qu'elle soit toujours disponible. Elle a peut-être pris sa retraite depuis. Toutefois, grâce aux gens que nous avons parmi le personnel et aux ressources que Travaux publics met à notre disposition pour un travail de cette envergure, je doute que nous ayons besoin d'embaucher quelqu'un de l'extérieur.

Le sénateur Milne : Je me souviens fort bien que ce dossier remonte à l'époque où j'étais président du comité, et il est grand temps qu'on le mène à terme. Je vous encourage donc à procéder, à défaut de quoi ce serait une insulte.

Le président : Y a-t-il d'autres observations? D'autres questions?

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 3 mars 2009

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 10 h 4 pour faire l'examen de l'impression possible d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat*, en vertu de l'article 86(1)(f)(i) du *Règlement du Sénat*, et pour étudier le rapport de progrès sur la mise en œuvre de services d'interprétation de langues autochtones dans la Chambre du Sénat.

Senator Donald H. Oliver (*Chair*) presiding.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, before we turn to the first item on our agenda, I would like to discuss with you very briefly the future business of the committee.

First of all, I am pleased to inform you that Senator Robichaud has been selected as the third member of the steering committee. His experience and perspective on matters will surely be invaluable to the committee.

[*English*]

The steering committee met last week, and we had a lengthy and detailed discussion of the potential business items before this committee and how we should present and deal with them. Today, we will hear from Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office, on the reprinting of the rules and on an update respecting progress on the interpretation of Aboriginal languages.

Next week, we will address the two reports of this committee that were left on the Order Paper during the last session of the last Parliament, which touched on the procedure for questions of privilege and the reinstatement of bills, respectively. Once we are briefed on their contents and objectives, it will be up to this committee to determine how it wishes to proceed with those two reports.

Finally, we will hear from Mr. Robert on the procedural implications arising from the adoption in the last Parliament of amendments to the Conflict of Interest Code for Senators.

On other topics raised, we agreed to initiate a meeting between our steering committee and the steering committee of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to discuss the issues raised by Senator Nolin at our first meeting. In addition, we agreed to canvass the committee for members interested in participating in a working group to revise the *Rules of the Senate* in such a way that they are more coherently worded, organized and consistent with both official languages while not affecting the meaning or the impact of the rules. In other words, the changes will be neutral in application but improve the overall quality of the drafting and organization.

One other thing that Mr. Robert will discuss today is new formatting for the Orders of the Day. I think everyone can see the new formatting in the package that has been circulated. The old format had all the same font and same size print. The new one has bold headings saying what the beginning is, what Question Period is, and what the motions are. It sets out the information in a better way. There is no change in substance — the change he will speak to is in formatting.

Honourable senators, with that brief outline, I ask Mr. Robert to begin his presentation, unless there are specific questions that anyone wishes to address before the presentation.

Le sénateur Donal H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de débiter avec le premier article à l'ordre du jour, j'aimerais vous parler brièvement des travaux à venir du comité.

Tout d'abord, je suis heureux de vous informer que le sénateur Robichaud a été choisi comme le troisième membre du comité de direction. Son expérience et sa perspective seront des plus précieuses pour le comité.

[*Traduction*]

Le comité de direction s'est réuni la semaine dernière. Il a longuement discuté des travaux à venir du comité et de l'approche que ce dernier entend adopter à cet égard. Aujourd'hui, Charles Robert, greffier principal de la Chambre et de la procédure, va nous parler de la réimpression du Règlement et des progrès réalisés au chapitre de la mise en œuvre des services d'interprétation de langues autochtones.

La semaine prochaine, nous allons examiner les deux rapports du comité qui sont restés inscrits au Feuilleton lors de la dernière session de la législature précédente. Ces rapports portaient, respectivement, sur les questions de privilège et le rétablissement des projets de loi. Une fois que nous aurons pris connaissance de leur contenu et des objectifs visés, il reviendra au comité de décider ce qu'il entend faire avec ces deux rapports.

Enfin, M. Robert va nous parler des répercussions en matière de procédure qui découlent de l'adoption, au cours de la dernière législature, des modifications apportées au Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs.

Autre point : nous avons convenu d'organiser une réunion entre notre comité de direction et celui du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, afin de discuter des questions soulevées par le sénateur Nolin à la première réunion. Nous avons également convenu de sonder les membres du comité afin de savoir si certains veulent faire partie du groupe de travail qui aura pour mandat de réviser le *Règlement du Sénat* dans le but d'assurer une meilleure cohérence et concordance entre les versions anglaise et française, mais sans en altérer le sens. Autrement dit, les modifications apportées seront neutres, mais contribueront à améliorer, de façon générale, la qualité du contenu et la présentation du Règlement.

M. Robert va nous décrire les changements qui ont été apportés au formatage de l'ordre du jour. Il en est question dans les documents qui vous ont été distribués. Dans le passé, les caractères et la taille des polices étaient les mêmes. Maintenant, les titres sont en caractères gras. Ils identifient clairement chaque rubrique, comme la période des questions, les motions, ainsi de suite. L'information est mieux présentée. Le contenu est le même — M. Robert va nous parler du formatage.

Honorables sénateurs, je vais maintenant céder la parole à M. Robert, sauf si vous avez des questions à poser.

Senator Corbin: Have you added one or two items to today's order?

The Chair: I have added two.

Senator Corbin: What are they?

The Chair: There is a change of name for the Standing Senate Committee on Foreign Affairs to add the words "and International Trade." Mr. Robert will discuss that change and, if there is agreement, we can ask that the change be implemented. However, I am getting ahead of him.

Michel Bédard, Analyst, Library of Parliament: With regard to the change of name, this change deals with the reprint of the *Rules of the Senate*. Is that right?

The Chair: That is what Mr. Robert will speak to.

Senator Corbin: You are springing surprises on us. We have been called to discuss Orders of the Day. Now you are adding items, chair.

The Chair: The only item I added is to say that, for the Orders of the Day, Mr. Robert would like to speak to formatting changes, for example, a change in the font.

Senator Corbin: The changes are already implemented.

The Chair: No, they are not implemented.

The other thing I will do is introduce Michel Bédard, BCL, LLB, LL.M., from the Library of Parliament, who will be the researcher from the Library of Parliament who is assigned to this committee for our work. Welcome.

Senator Fraser: In your introductory remarks, you refer to a working group to look at rewriting the rules. Has that group been struck?

The Chair: Not at all; It was only discussed at the steering committee.

Senator Fraser: Will we talk about that sooner or later in this committee?

The Chair: Yes; there has been no discussion on it here yet. The steering committee considered it as something we would raise with the full committee later.

With no further questions, I call upon Mr. Robert to make his presentation.

[Translation]

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office: Honourable senators, the latest version of the Rules of the Senate was tabled in the Senate on October 18, 2005.

[English]

Since that time, there have been two revisions to the *Rules of the Senate of Canada*: One of them deals with rule 28(3.1), the treatment of user fees and, following consultation with the leadership, how they are to be transmitted to the standing committee that is relevant to the user fee, after 20 sitting days.

Le sénateur Corbin : Avez-vous ajouté un ou deux points à l'ordre du jour d'aujourd'hui?

Le président : J'en ai ajouté deux.

Le sénateur Corbin : Lesquels?

Le président : Il y a le changement apporté au nom du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. Nous allons y ajouter les mots « et du commerce international ». M. Robert va nous donner des précisions à ce sujet. Si le comité est d'accord, nous pourrions demander que le changement soit mis en œuvre. Toutefois, je ne veux pas m'exprimer à sa place.

Michel Bédard, analyste, Bibliothèque du Parlement : Ce changement de nom est lié à la question de la réimpression du *Règlement du Sénat*, n'est-ce pas?

Le président : M. Robert va nous en parler.

Le sénateur Corbin : Je n'aime pas les surprises. Nous avons été convoqués dans le but de discuter de l'ordre du jour. Voilà que vous ajoutez deux points.

Le président : Tout ce que j'ai dit, c'est que dans le cas de l'ordre du jour, M. Robert va expliquer les changements qui ont été apportés, par exemple, au formatage, aux caractères.

Le sénateur Corbin : Ces changements ont déjà été mis en œuvre.

Le président : Non, c'est faux.

Je voudrais également vous présenter M. Michel Bédard, B.C.L., LL.B., LL.M., de la Bibliothèque du Parlement. Il va agir comme attaché de recherche auprès du comité. Je vous souhaite la bienvenue.

Le sénateur Fraser : Vous avez parlé d'un groupe de travail qui serait chargé de revoir le Règlement. Est-ce que ce groupe a été créé?

Le président : Non. Le comité de direction a uniquement abordé le sujet.

Le sénateur Fraser : Allons-nous bientôt en discuter?

Le président : Oui. Rien n'a encore été décidé. Le comité de direction a jugé qu'il faudrait en discuter avec tous les membres du comité.

Sans plus tarder, je vais demander à M. Robert de nous présenter son exposé.

[Français]

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada : Honorables sénateurs, la dernière version du *Règlement du Sénat* a été déposée au Sénat le 18 octobre 2005.

[Traduction]

Depuis, deux modifications ont été apportées au *Règlement du Sénat du Canada* : la première vise l'article 28(3.1), l'imposition de frais d'utilisation et, après consultation des leaders, le renvoi de la proposition au comité permanent intéressé qui doit déposer un rapport après 20 jours de séance. Cette modification découle de la

This revision follows up on the implementation of the User Fee Act that was adopted in 2006, but the rules themselves have not incorporated that rule into the current edition, which was last published in October 2005. As we saw, that created a bit of a snafu in the house some weeks ago.

The other change that Mr. Bédard and the chair made reference to related to the name change of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs, which is now the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. We want to update the rules to incorporate those two changes. As I say, the rules are not up to date and that can create problems.

The normal practice is that either the deputy clerk or I would come before the committee to ask for permission to reprint the rules, having explained what changes are to be incorporated into the newest version.

The Chair: What is this document that we have before us now?

Mr. Robert: Is that item 2, dealing with the briefing note on the *Order Paper and Notice Paper*?

The Chair: No.

Mr. Robert: Basically, it is a summary of the two rule changes that are being implemented through the authorization of this committee to reprint the rules.

The Chair: Does everyone have before them the document dated March 3, which deals with reprint of *Rules of the Senate*?

Senator Nolin: Can we ask questions of Mr. Robert?

The Chair: Yes, you may.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Robert, have you considered the possibility of an amendment process based on instructions, since most of us have a version that contains loose sheets? Each time the Quebec Civil Code is amended, all 2,800 pages of the code are not reprinted every year, but merely those pages affected by the amendment.

Mr. Robert: That is a very good suggestion.

Senator Nolin: I think the costs would be lower.

Mr. Robert: Yes, the costs would be lower, and it would all depend on the authorization of the committee. If you are proposing that we adopt this approach, then this is something that we could easily consider. As a rule, we must seek this committee's permission to reprint the rules. This has not been done since 2005.

Senator Nolin: I understand. However, in seeking permission to reprint the Rules, are you looking at reprinting only the amended portions, or the entire document?

Loi sur les frais d'utilisation adoptée en 2006. Toutefois, elle n'a pas été incorporée à la dernière version du Règlement, qui date d'octobre 2005. Comme nous l'avons constaté, cela a créé une certaine confusion à la Chambre il y a quelques semaines de cela.

L'autre changement mentionné par M. Bédard et le président concerne le nom du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, qui est maintenant devenu le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. Nous voulons mettre à jour le Règlement afin d'y inclure ces deux modifications. Comme je l'ai mentionné, le Règlement n'est pas à jour et cela peut causer des problèmes.

Habituellement, le sous-greffier ou le greffier principal comparait devant le comité afin d'expliquer les changements qui doivent être apportés au Règlement et d'obtenir la permission d'en imprimer une nouvelle version.

Le président : Quel est ce document qui nous a été distribué?

M. Robert : Faites-vous allusion au point 2, soit la note d'information qui traite des changements au *Feuilleton et Feuilleton des Avis*?

Le président : Non.

M. Robert : Il s'agit essentiellement d'un résumé des deux modifications qui seront apportées, une fois que le comité aura donné le feu vert à l'impression de la version révisée du Règlement.

Le président : Est-ce que tout le monde a reçu un exemplaire du document daté du 3 mars qui porte sur la version révisée du *Règlement du Sénat*?

Le sénateur Nolin : Pouvons-nous poser des questions à M. Robert?

Le président : Bien sûr.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur Robert, avez-vous examiné la possibilité d'un processus d'amendement par instruction étant donné que la plupart d'entre nous avons la version à feuilles mobiles? Lorsque le Code civil du Québec est amendé, on ne change pas 2 800 pages chaque année, mais seulement les pages affectées par l'amendement.

M. Robert : Ce serait une très bonne idée.

Le sénateur Nolin : J'ai l'impression que les coûts seraient moindre.

M. Robert : Cela coûterait moins cher et cela dépend de l'autorisation donnée par le comité. Si vous proposez qu'on en fasse l'approche, on peut considérer cette option facilement. Normalement, nous devons demander la permission de réimprimer le Règlement à ce comité-ci. Et cela n'a pas été fait depuis 2005.

Le sénateur Nolin : Je comprends. Mais quand vous nous demandez la permission de réimprimer, cela veut-il dire de n'imprimer que les amendements ou tout réimprimer?

Mr. Robert: We would be reprinting the rules in their entirety because the two changes would be incorporated. Given the way in which the rules are printed, additional sheets cannot be inserted. It is simpler when they are presented in a three-ring binder. Our supply of copies is almost exhausted. We had to order some reprints of the October 2005 version because we had exhausted the supply of copies at our office.

Senator Nolin: So then, cost is a consideration.

Mr. Robert: That and the fact that we had almost no copies left. We had to order some reprints of the October 2005 version because we had run out of copies.

[English]

The Chair: There is no point in printing something that is two or three years old. We are trying today to obtain permission to update it.

Mr. Robert: Indeed.

The Chair: Because a question was asked in the chamber by a senator from Prince Edward Island, why can we not have rules that are current, and why do we have the 2005 version? That question is the one you are trying to deal with.

[Translation]

Senator Corbin: Item number 2 has to do with adding “international trade” to the mandate of the Senate Standing Committee on Foreign Affairs. I do not understand what that is all about. The committee in the previous Parliament made a recommendation to the Senate and it was subsequently adopted. Now the whole issue is before us once more and the recommendation is being made that the committee amend rule 86(1)(f)(i). It is as if the committee is reporting to the Senate that a squirrel has two ears, and the Senate is agreeing with it. And now, the committee is bringing up the very same matter. It all seems rather unnecessary to me. Senate officials are adding to the Senate’s decision with respect to the rules. What is going on here?

[English]

The Chair: This has been the practice in the past but I want to confirm it officially with Mr. Robert. Can you give us the reason why this is happening in this way — why this procedure?

Mr. Robert: The practice has been that when the Senate makes, or authorizes, a change to the rules, that decision changes the rules but does not necessarily change the printed version of the rules until we go before the committee to ask, can we have permission to reprint the rules incorporating the changes that have been made?

To date, that has been the practice — that we come back from time to time as the Senate approves changes to the rules, and ask for permission to reprint. That is all that is happening today.

M. Robert : Tout réimprimer parce que les deux sont incorporés dans le Règlement. Et la façon donc le Règlement est fait, on ne peut pas réinsérer les feuilles. Avec l’autre, c’est plus facile, quand il y a juste les trois trous pour un cahier, c’est plus facile. L’édition est presque épuisée. Nous avons dû faire une petite réimpression de la version d’octobre 2005 parce qu’on n’a plus d’exemplaires dans notre bureau.

Le sénateur Nolin : C’est une question de coût.

M. Robert : Il y a aussi le fait que l’édition est presque épuisée. Nous avons dû faire une réimpression de la version d’octobre 2005 parce que nous avons épuisé l’inventaire.

[Traduction]

Le président : Il est inutile d’imprimer quelque chose qui date de deux ou de trois ans. Nous essayons d’obtenir l’autorisation de le mettre à jour.

M. Robert : C’est exact.

Le président : Il y a un sénateur de l’Île-du-Prince-Édouard qui a posé les questions suivantes : pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un Règlement qui est à jour, et pourquoi avons-nous la version de 2005? Voilà ce qu’il faut déterminer.

[Français]

Le sénateur Corbin : L’article n° 2 concerne l’ajout du « commerce international » au mandat du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères. Je ne comprends pas ce qu’on est en train de faire. Le comité au Parlement précédent a fait une recommandation au Sénat, recommandation que le Sénat a adoptée. Maintenant, on nous revient avec cette histoire et on nous recommande que le comité modifie l’article 86(1)(f)(i) du Règlement. C’est comme si on disait qu’on fait rapport du comité au Sénat qu’un écureuil a deux oreilles et le Sénat dit que c’est vrai. Et maintenant le comité revient à un écureuil à deux oreilles. Il me semble que c’est superflu. Les officiers du Sénat ajoutent à la décision du Sénat au Règlement. Quelle est cette procédure?

[Traduction]

Le président : Nous avons toujours procédé de cette façon, mais je vais demander à M. Robert de le confirmer officiellement. Pouvez-vous nous expliquer le pourquoi de cette procédure?

M. Robert : Habituellement, la décision que prend le Sénat, quand il apporte ou autorise un changement au Règlement, a pour effet de modifier le Règlement, mais pas nécessairement la version imprimée. Celle-ci n’est mise à jour que lorsque nous obtenons du comité l’autorisation d’imprimer une nouvelle version du Règlement, y compris des modifications apportées.

C’est la règle qui a été suivie jusqu’ici — nous demandons de temps à autre au comité l’autorisation de réimprimer le Règlement lorsque le Sénat accepte d’y apporter des modifications. Voilà ce que nous sommes en train de faire aujourd’hui.

[*Translation*]

Senator Corbin: I think it is a waste of time. If, in its wisdom, the Senate decrees that from now on, this is how the rules will read, then we print them and we are done with it. We are wasting time over pointless details.

[*English*]

The Chair: As usual, you have a good point. At the steering committee meeting with Senator Smith and Senator Robichaud a few days ago, we reached the same conclusion you reached. As a result, we had one of the clerks draw up a proposal as follows and I will read it to you:

That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time, as required, for tabling in the Senate by the Speaker, consolidated versions of the *Rules of the Senate* containing any changes approved by the Senate to that time and any minor typographical corrections.

Senator Corbin: We will eliminate this process.

The Chair: Exactly.

Senator Corbin: That is fine with me.

Senator Andreychuk: As I understand it, this change is simple; it is only a title. However, when a change is adopted on the floor of the chamber, it is with respect to the subject matter and the content of that particular item. I understood that the role of this committee is to ensure that the adoption of that paragraph or content makes sense, if I may use that word — that it flows properly and does not contradict other rule changes.

If we take that role away and make the change automatic, who will have that responsibility — it will no longer be the senators — and will we ensure there will be an administrative procedure bureaucratically to handle it? It is one thing to say we will change a rule; it is another thing to say how it impacts other rules and other issues. While a change is routine in most cases, from time to time there have been overlapping concerns, which was the responsibility of the Rules Committee.

The Chair: You are correct and, indeed, you are on the Standing Committee on the Conflict of Interest for Senators. As you know, the Conflict of Interest for Senators Committee made changes to its rules, and as a result of those changes by that committee, changes will be required to the *Rules of the Senate*, and are mandatory to come before this committee, because they affects other rules. That is an example.

Senator Fraser: To add more of the same on Senator Andreychuk's point, it seems to me it is the job of this committee to ensure that necessary concordance, adjustments and whatnot have been examined before we adopt the report recommending a rule change.

On the point raised by Senator Nolin, is it within the power of this committee to order that, henceforth, the rules be printed in the loose-leaf format? I expect it is a little more expensive upfront

[*Français*]

Le sénateur Corbin : Je trouve que c'est une perte de temps. Si le Sénat, dans sa sagesse, dit que voici le Règlement dorénavant, on l'imprime et c'est tout. Il me semble que ce sont des niaiseries.

[*Traduction*]

Le président : Vous soulevez, comme toujours, un bon point. Lors de la réunion du comité de direction à laquelle assistaient les sénateurs Smith et Robichaud, il y a quelques jours de cela, nous sommes arrivés à la même conclusion. Nous avons donc demandé à l'un des greffiers de rédiger une proposition. Elle se lit comme suit :

Que le greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre, selon le besoin, aux fins du dépôt au Sénat par le Président, des versions du *Règlement du Sénat* renfermant les modifications approuvées par le Sénat à ce moment-là et des corrections typographiques mineures.

Le sénateur Corbin : Nous allons éliminer cette étape.

Le président : Exactement.

Le sénateur Corbin : Je n'y vois aucun inconvénient.

Le sénateur Andreychuk : Si j'ai bien compris, cette modification est très simple. Elle ne vise que le titre. Or, le changement approuvé par le Sénat, lui, porte sur le fond, le contenu du Règlement. Je pensais que le rôle du comité était d'évaluer la pertinence de ce changement, si je peux m'exprimer ainsi, de s'assurer qu'il cadre avec les autres modifications.

Si ce rôle est supprimé et que les changements sont apportés automatiquement, qui va assumer cette responsabilité — ce ne seront plus les sénateurs —, et qui va faire en sorte qu'il y ait un suivi administratif? On peut apporter une modification au Règlement, mais encore faut-il étudier les répercussions qu'elle va avoir sur les autres règles. Il est vrai qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de changements de forme, mais il arrive parfois que les modifications entraînent des difficultés que notre comité doit examiner.

Le président : Vous avez raison. Il est vrai que vous faites partie du Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs. Comme vous le savez, le comité a apporté des modifications au code régissant les conflits d'intérêts. Or, en raison de ces modifications, des changements devront être apportés au *Règlement du Sénat*. Nous devons les examiner, en raison de leur impact sur d'autres règlements. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Le sénateur Fraser : Pour revenir à ce qu'a dit le sénateur Andreychuk, il me semble que le rôle du comité est de s'assurer que les recoupements, les changements nécessaires font l'objet d'un examen avant qu'un rapport recommandant la modification du Règlement ne soit adopté.

Pour ce qui est du point soulevé par le sénateur Nolin, le comité a-t-il le pouvoir de demander que le Règlement soit imprimé sous forme de feuillets mobiles? J'imagine que cela coûte

because the binder is hardcover, instead of spiral binding. However, once that policy is adopted, then whenever the rules are changed, without coming back to this committee, the administration can be instructed to reprint the relevant pages of the loose-leaf binder and forward them to all senators.

If that is not possible, then the motion you suggested, chair, at least would be an advance from the cumbersome procedure we now have. However, I would like the loose-leaf system to be the standard because it is so much easier to work with.

The Chair: That is a good point.

Senator Smith: I planned to make that exact point. Maybe we are looking to Mr. Robert for confirmation. Particularly if there are only a few pages, we can reprint the pages and replace them. If we have a mailing list, the people who want to be mailed those pages in some library somewhere will receive them. Is that what we are talking about as the new standard format?

Mr. Robert: By and large, yes. I do not think it is a major problem. The only change would be to make sure that the revisions are properly distributed and incorporated into the version of the rules. If we reprint the rules from beginning to end and make it a massive distribution, we are guaranteed that all senators have the same copy, the same version.

Senator Smith: Will our rules be on a website somewhere to ensure that they are always kept up-to-date?

Mr. Robert: Yes.

Senator Smith: That website is the definitive reference point.

The Chair: Returning to the suggestion of Senator Andreychuk and Senator Fraser, it seems to me that if a rule such as the one drafted, which has not been finalized, giving the clerk a certain authority, we could also say that the clerk shall refer the matter to this committee should there be any question of whether there is an impact on other rules. That approach would put the burden on the clerk.

Do you have further questions of Mr. Robert? If not, is it the pleasure of the committee to table the reprinted rules once they are finalized by Mr. Robert?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The process for reprinting rules appears to be cumbersome and restrictive. What shall we do with this draft amendment? Do you want it to go back to the steering committee to strengthen the language, in light of the comments by Senator Fraser, Senator Corbin and Senator Andreychuk?

Senator Fraser: I would like that.

The Chair: Is it agreed. We are talking about the motion, "That the Clerk of the Senate be authorized to prepare and print from time to time. . . ."

un peu plus cher, vu qu'on utilise une reliure rigide et non spirale. Or, si ce pouvoir nous était accordé, chaque fois que le Règlement est modifié, nous pourrions, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du comité, demander au personnel administratif de réimprimer les pages pertinentes et de les envoyer à tous les sénateurs.

Si une telle chose n'est pas possible, la motion que vous avez proposée, monsieur le président, constituerait une amélioration par rapport à la procédure lourde que nous suivons maintenant. Toutefois, j'aimerais que l'on utilise des feuilles mobiles parce que c'est beaucoup plus pratique.

Le président : Vous soulevez un point intéressant.

Le sénateur Smith : J'allais faire le même commentaire. M. Robert peut peut-être nous le confirmer. S'il n'est question que de quelques pages, nous pouvons les réimprimer et les remplacer. S'il existe une liste de distribution, nous pouvons envoyer les pages aux gens qui travaillent, par exemple, dans une bibliothèque. Est-ce bien là le nouveau format auquel on fait allusion?

M. Robert : Dans l'ensemble, oui. Ce n'est pas un gros problème. Il suffit de s'assurer que les modifications sont envoyées à tous les intéressés et qu'elles sont incorporées dans la nouvelle version du Règlement. Si le Règlement est réimprimé et distribué à grande échelle, tous les sénateurs auront le même exemplaire, la même version.

Le sénateur Smith : Le Règlement va-t-il être affiché sur un site web et mis à jour régulièrement?

M. Robert : Oui.

Le sénateur Smith : Ce site web servira vraiment de source de référence.

Le président : Pour revenir à la suggestion des sénateurs Andreychuk et Fraser, la proposition qui a été soumise, et elle n'a pas encore été présentée sous sa forme définitive, donne au greffier un certain pouvoir. On pourrait y préciser que le greffier doit saisir le comité de la question si les modifications ont un impact sur d'autres règlements. C'est le greffier qui serait chargé de cette tâche.

Avez-vous d'autres questions à poser à M. Robert? Sinon, plaît-il au comité de déposer la version nouvellement imprimée du Règlement, une fois que M. Robert y aura apporté la dernière touche?

Des voix : D'accord.

Le président : Motion adoptée.

Le processus de réimpression du Règlement semble lourd et restrictif. Qu'allons-nous faire avec ce projet de modification? Voulez-vous le renvoyer au comité de direction pour qu'il renforce le libellé, compte tenu des observations formulées par les sénateurs Fraser, Corbin et Andreychuk?

Le sénateur Fraser : Oui.

Le président : D'accord. La motion en question se lit comme suit, « Que le greffier du Sénat soit autorisé à préparer et à imprimer de temps à autre... »

Blair Armitage, Clerk of the Committee: It is in your package after the Order Paper.

The Chair: Senator Andreychuk and Senator Fraser raised valid points, corroborated by the fact that the change made by the Conflict of Interest Committee impacts on the *Rules of the Senate*, and the changes must be carefully examined. Can this motion go back to the steering committee for further review?

[Translation]

Senator Robichaud: I do not understand at all what we are trying to accomplish. Any changes to the rules must be approved in advance by this committee and a report must be tabled to the Senate. It is then that the change takes effect. There is no need to bring the matter back to this committee, because the Senate makes a decision based on the report initially prepared by the committee.

Therefore, I do not understand why the clerk must come back before the committee and request permission to make changes that were already approved by the committee, and then subsequently by the Senate.

Senator Corbin: That is precisely the point that Senator Robichaud was making. If there are more changes to be made, the committee should consider them before tabling its report to the Senate. Otherwise, it is a never-ending process. This is not an efficient way to conduct the business of the Senate.

When a committee considers a motion, it must weigh all of the possible repercussions in a responsible manner before reporting to the Senate, otherwise it never ends. I agree with Senator Robichaud.

Senator Robichaud: The two changes that we are asking the Clerk to make to the rules have been approved by the Senate, further to the reports tabled by this committee. We have these very reports in front of us. Therefore, I see no point in revisiting these changes.

[English]

Senator Fraser: I think we are talking about two different things to send back to the steering committee.

First, Senator Andreychuk raised the point about triple certainty; that we do not foul things up in some way when we recommend rule changes. It is this committee's job to ensure we do not foul things up, before we make our initial report. If, inadvertently after the fact, we find that we have fouled things up, obviously we would come back to the committee quickly to fix them the way we should have done the first time.

That issue was not the one I raised. The second issue, which I raised, was a purely physical, mechanical point about the way in which the rules are printed and distributed to senators. My recommendation was that the standard format be the loose-leaf binder. Therefore, whenever the rules are changed, which does not happen often but does happen, the administration would distribute

Blair Armitage, greffier du comité : Elle se trouve dans la liasse, après la rubrique « Ordre du jour ».

Le président : Les sénateurs Andreychuk et Fraser ont soulevé des points pertinents, vu que les changements apportés par le Comité sur les conflits d'intérêts ont un impact sur le *Règlement du Sénat*. Ces changements doivent être examinés de près. Pouvons-nous soumettre la motion au comité de direction pour qu'il l'examine plus à fond?

[Français]

Le sénateur Robichaud : Je ne comprends pas tout à fait ce qu'on essaie de faire. Tout changement au Règlement doit, au préalable, être approuvé par ce comité et un rapport doit être déposé au Sénat. C'est à ce moment que le changement entre en force. Nul besoin de revenir à ce comité car le Sénat prend une décision sur le rapport que nous avons préparé dans un premier temps.

Je ne vois donc pas pourquoi le greffier devrait revenir nous voir pour obtenir la permission de faire les changements qui ont déjà été approuvés par ce comité puis par le Sénat.

Le sénateur Corbin : C'est exactement le point que fait valoir le sénateur Robichaud. S'il reste des choses à modifier, le comité devrait se pencher sur la question avant de déposer son rapport au Sénat. Sinon, on est dans un perpétuel va-et-vient. Ce n'est pas une façon efficace de mener les affaires du Sénat.

Lorsqu'un comité étudie une proposition, il doit en examiner les impacts de façon responsable avant de faire rapport au Sénat, sinon on est pris dans un processus sans fin. Je suis d'accord avec le sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud : Les deux changements que l'on demande au greffier d'apporter au Règlement ont été approuvés par le Sénat, par suite aux rapports de ce comité. D'ailleurs, nous les avons devant nous. Je ne vois donc pas pourquoi on devrait revenir sur la question.

[Traduction]

Le sénateur Fraser : Nous parlons d'envoyer deux documents différents au comité de direction.

D'abord, le sénateur Andreychuk a parlé de l'importance d'agir avec certitude. Nous devons éviter de commettre des erreurs quand nous recommandons des modifications au Règlement. Le comité, avant de soumettre son rapport initial, doit s'assurer qu'il ne commet aucune erreur. Si nous constatons, après le fait, que des erreurs ont été commises par mégarde, nous pouvons, bien sûr, demander au comité qu'il apporte rapidement les corrections nécessaires.

Le point que j'ai soulevé, et il s'agissait d'un tout autre sujet, était d'ordre matériel, technique. Il avait trait à l'impression et à la distribution du Règlement. J'ai proposé que l'on utilise des feuilles mobiles. De cette façon, quand le Règlement est modifié, ce qui n'arrive pas souvent, le personnel administratif peut distribuer automatiquement — sans avoir à présenter une

automatically — without waiting for a formal presentation to this committee and approval by this committee — reprinted versions of the relevant pages of the rules to all senators.

I do not think that suggestion invalidates the text of the proposed motion here. However, if the committee decides to do what I suggest, we could add a third paragraph to this motion. Given that the administration always discovers complications in these things, I would not mind referring that suggestion back to the steering committee to give time for everyone to ensure we are following proper form.

This issue is not the same as the one raised by Senator Andreychuk.

The Chair: I understand that. Mr. Armitage wants to comment.

Mr. Armitage: I wanted to help clarify the other points, but this comment does not address what Senator Fraser said.

In the instances where the committee has deliberated over a rule change and considered how it would fit within the larger context of the rules, I do not think there has ever been a situation where the clerk responsible for chamber operations has come back with a reprinted set of rules and found any difficulty.

In an instance where the rules were changed on the fly in the chamber, which happens rarely but can happen, or an amendment is made to the rules proposed by this committee in the chamber and adopted there, I am virtually certain — knowing the culture of this institution — that if the clerk were to discover a problem in trying to incorporate the changes, the clerk would refer back to this committee without being required to do so. That is simply our nature and his nature.

I have no comment with respect to the point raised by Senator Fraser.

The Chair: Is there any further discussion?

I invite Mr. Robert to give us his presentation on Aboriginal interpretation. I want honourable senators to know that Alain Wood, Director, Translation Bureau Directorate of Public Works and Government Services Canada is also available to answer any questions honourable senators may have.

Senator Corbin: What happens to this motion?

The Chair: It goes back to the steering committee, as suggested by Senator Fraser. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I thought it was adopted. We had asked earlier that it go back to the steering committee.

Senator Corbin: Then we had a discussion.

Senator Fraser: The motion has gone back to the steering committee. We will have another discussion when it comes back to us.

demande formelle au comité et sans avoir à attendre son autorisation — les versions réimprimées des pages pertinentes du Règlement à tous les sénateurs.

Cette suggestion n'enlève rien au texte de la motion qui est proposée ici. Toutefois, si le comité décide de l'adopter, nous pourrions ajouter un troisième paragraphe à la motion. Vu que le personnel administratif finit toujours par déceler des problèmes dans ces textes, nous pourrions saisir le comité de direction de la motion. Cela nous permettrait de nous assurer que toutes les règles sont suivies.

Cela n'a rien à voir avec la question soulevée par le sénateur Andreychuk.

Le président : Je comprends. M. Armitage souhaite dire quelques mots.

M. Armitage : Je voulais apporter des précisions aux autres points mentionnés, et non pas commenter ce que vient de dire le sénateur Fraser.

Le comité a déjà, dans le passé, examiné des modifications et déterminé comment elles s'inscrivent dans le contexte plus vaste du Règlement. À ma connaissance, le greffier responsable des opérations au Sénat n'a jamais décelé de problèmes dans des versions nouvellement imprimées du Règlement.

Lorsque le Règlement est modifié à l'improviste au Sénat, chose qui arrive très rarement, ou qu'une modification au Règlement est proposée par le comité et adoptée par le Sénat, je suis presque certain — connaissant la culture de cette institution — que si le greffier découvrait un problème au moment de l'incorporation des modifications, il soumettrait la question au comité, même s'il n'est pas tenu de le faire. C'est dans l'ordre des choses.

Concernant le point qu'a soulevé le sénateur Fraser, je n'ai aucun commentaire à faire là-dessus.

Le président : Le débat est-il clos?

J'invite M. Robert à nous présenter son mémoire sur l'interprétation des langues autochtones. Je vous signale également, honorables sénateurs, que M. Alain Wood, directeur du Bureau de la traduction à Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, est aussi disposé à répondre à vos questions.

Le sénateur Corbin : Que se passe-t-il avec cette motion?

Le président : Elle sera renvoyée au comité de direction, comme l'a proposé le sénateur Fraser. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

Le président : Je croyais que la question était réglée. Nous avons demandé plus tôt que la motion soit renvoyée au comité de direction.

Le sénateur Corbin : Nous avons ensuite entamé une discussion à ce sujet.

Le sénateur Fraser : La motion est référée au comité de direction. Nous aurons l'occasion d'en débattre davantage lorsqu'elle nous sera renvoyée.

The Chair: Mr. Robert, did you want to say something about the formatting of the Orders of the Day?

Mr. Robert: Yes, you will have noticed that beginning with the First Session of the Fortieth Parliament, the layout of the Order Paper has been modified to make it easier to follow.

Senator Corbin: I said that earlier and somebody said, no.

Mr. Robert: One thing was not changed: The inside cover was not changed because the Speaker of the Senate did not feel he had the authority to approve it. Rather, he requested that it come to this committee for approval. We have proposed a layout that follows, in some sense, the format and the thinking of the revised Order Paper. Pursuant to what has become a request of the Speaker, we ask this committee to approve changing the format in this way. We think it is much more reflective of the structure of our sitting and how we go about our business.

The Chair: That is clear. Do senators have comments? Are we agreed that they proceed with that formatting?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Corbin: It would have been nice if the print could have been as large as in the previous version. You have reduced the font from ten-point to eight-point. However, I accept the change.

The Chair: We will move on to interpretation service for Aboriginal languages, on which Mr. Robert will give us a brief presentation. As well, Alain Wood, Director of the Translation Bureau Directorate, Public Works and Government Services Canada, is here today to answer any questions that honourable senators may wish to put.

Mr. Robert, please proceed.

Mr. Robert: On May 14, 2008, the Senate adopted the fifth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. This report recommended that as part of the confirmation of the ancestral rights of First Peoples, the use of Inuktitut be permitted in the proceedings and deliberations of the Senate, in addition to French and English.

The Rules Committee recommended that a pilot project be developed to introduce the use of Inuktitut in the chamber at the earliest opportunity. The pilot project, as we have conceived of it, consists of three phases. Phase one is the implementation of Inuktitut-to-English interpretation in the Senate chamber. The feasibility of direct Inuktitut-to-French interpretation will also be examined. Phase two is the examination of the feasibility of implementing Inuktitut interpretation in some committees, notably the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples and the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. Phase three, after an evaluation of experiences gained perhaps by the end of the Fortieth Parliament, will be the consideration of expanding the service to include additional Aboriginal languages. This presentation details the steps that are being taken to implement phase 1 — the introduction of Inuktitut to the Senate chamber.

Le président : Monsieur Robert, vous vouliez dire quelque chose à propos de la mise en page du Feuilleton?

M. Robert : Oui, vous aurez remarqué que depuis la première session de la 40^e législature, on a modifié la mise en page du Feuilleton de façon à ce que ce soit plus clair.

Le sénateur Corbin : On m'a dit que rien n'avait changé quand j'ai posé la question plus tôt.

M. Robert : Une chose n'a pas changé : La couverture intérieure est restée telle quelle, parce que le Président du Sénat estimait ne pas avoir le pouvoir d'autoriser les changements. Il a plutôt demandé que ce comité prenne la décision. Nous proposons une mise en page qui respecte le format et la philosophie du nouveau Feuilleton. Conformément à la demande du Président, nous prions ce comité d'approuver la mise en page proposée. Nous croyons qu'elle reflète beaucoup mieux la structure de nos séances et la façon dont nous travaillons.

Le président : C'est très clair. Y a-t-il des commentaires? Approuvez-vous la mise en page proposée?

Des voix : Oui.

Le sénateur Corbin : J'aurais aimé que les caractères soient aussi gros que dans la version précédente. Vous avez utilisé des caractères de huit points au lieu de dix. Toutefois, j'accepte le changement.

Le président : Nous passons maintenant au service d'interprétation des langues autochtones. M. Robert va nous présenter un court exposé à ce sujet. M. Alain Wood, directeur au Bureau de la traduction de Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, est aussi avec nous aujourd'hui pour répondre à vos questions.

Monsieur Robert, nous vous écoutons.

M. Robert : Le 14 mai 2008, le Sénat adoptait le cinquième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Dans ce rapport, le comité recommandait que, dans le cadre de la confirmation des droits ancestraux des Premières nations, l'utilisation de l'inuktitut soit permise lors de travaux et délibérations du Sénat, en plus du français et de l'anglais.

Le Comité permanent du Règlement recommandait qu'un projet pilote soit élaboré pour introduire l'utilisation de l'inuktitut en Chambre dès que possible. Le projet pilote comprendra trois phases. La phase un consiste à mettre en œuvre l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais à la Chambre du Sénat. La faisabilité de l'interprétation simultanée de l'inuktitut au français sera également étudiée. La phase deux comporte une étude de faisabilité de la mise en œuvre de l'interprétation de l'inuktitut dans certains comités, notamment ceux des peuples autochtones et des pêches et des océans. La phase trois, après une évaluation des expériences vécues, peut-être d'ici la fin de la quarantième législature, portera sur l'étude de l'extension du service pour inclure d'autres langues autochtones. Je vous parlerai aujourd'hui des mesures qui sont prises pour mettre en œuvre la phase un, c'est-à-dire l'introduction de l'inuktitut à la Chambre du Sénat.

This introduction presents significant challenges. Issues that need to be addressed include the identification of interpreters capable of providing simultaneous interpretation from Inuktitut to English, and eventually Inuktitut to French; the technical adjustments to allow for the interpretation of three languages; and the space limitations imposed by the chamber with its heritage characteristics. These challenges are not insurmountable barriers to the objectives proposed by the Rules Committee, and agreed to by the Senate. Following the adoption of the report, a working group was established to try to implement them.

With respect to facilities, English and French interpreters occupy a booth on the fourth floor above the south gallery of the Senate. This space is limited and is deemed not suitable for use by Inuktitut, English and French interpretation for the following reasons: It does not meet ISO norms for permanent simultaneous interpretation booths; Inuktitut, English, French interpretation requires three booths with separate access because the different interpreters cannot work when there are no barriers between them, which the existing booth does not provide; and the interpreters prefer to be able to see the senators speaking in the language. Inuktitut offers different challenges and so interpreters prefer to be closer to the floor. This preference has confirmed an idea to try to use the antechamber as a space to locate Inuktitut interpreters. This location would not be permanent but rather a movable location. We would need to install facilities when the requirement to provide Inuktitut becomes evident. In the assessment that was made with officials from PWGSC dealing with the fabric of the building, it was deemed that the most suitable solution was the installation of a portable booth that could be brought into the antechamber to accommodate interpreters working between Inuktitut and English. A second portable booth would be required when direct Inuktitut to French interpretation is implemented.

With respect to the interpreters, it has proven difficult to find a qualified Inuktitut-to-English interpreter, although one has been identified and is undergoing training. During the early implementation of phase one, interpretation into French will be carried out following the English. Sadly, this plan will bring about a staggered interpretation but, at the moment, it is our only viable option if the desire is to bring the use of Inuktitut into the Senate chamber within a reasonable time.

There are attempts to identify Inuktitut-to-French interpreters and we will identify them as quickly as we can. As I mentioned, at present, only one qualified Inuktitut-to-English interpreter has been identified but the objective of the Translation Bureau is to create a pool of 10 to 12 interpreters, depending on how extensively the language is used over time.

For Inuktitut-to-English interpretation to be successful, the translation bureau has deemed it necessary to ensure that terminology in Inuktitut renders parliamentary debate comprehensible and meaningful in Inuktitut. Since parliamentary

Le Sénat reconnaît que l'introduction de l'inuktitut présente d'importants défis. Il faudra entre autres recruter des interprètes en mesure d'assurer l'interprétation simultanée de l'inuktitut à l'anglais et, plus tard, au français. Il faudra aussi faire les ajustements techniques nécessaires pour permettre l'interprétation en trois langues, et remédier aux contraintes d'espace imposées par la Chambre du Sénat et ses caractéristiques historiques. Néanmoins, ces défis ne constituent pas d'insurmontables obstacles à l'objectif proposé par le Comité du Règlement et accepté par le Sénat. Après l'adoption du rapport par le Sénat, un groupe de travail a été formé pour planifier la mise en œuvre de la phase un.

Pour ce qui est des installations, les interprètes anglais-français occupent les cabines au quatrième étage au dessus de la tribune sud du Sénat. Cet espace est limité et ne convient pas à l'interprétation inuktitut-anglais-français pour les raisons suivantes : l'espace ne répond pas aux normes ISO pour les cabines permanentes d'interprétation simultanée; il est nécessaire d'avoir accès à trois cabines séparées pour l'interprétation inuktitut-anglais-français, car les interprètes ne peuvent pas travailler si aucune cloison ne les sépare, ce que ne permet pas la cabine actuelle; et les interprètes préfèrent être capables de voir la personne qui parle. L'interprétation de l'inuktitut pose plusieurs difficultés, c'est pourquoi les interprètes préfèrent être près du parquet. On a donc pensé loger les interprètes de l'inuktitut dans l'antichambre du Sénat. Il ne s'agirait pas d'une installation permanente, mais d'une cabine portable. Nous devrions aménager des installations permanentes lorsque la nécessité d'offrir l'interprétation de l'inuktitut deviendra évidente. D'après l'évaluation faite par des représentants de TPSGC en ce qui a trait à la structure de l'immeuble, la solution la plus convenable et la plus viable serait l'installation d'une cabine portable dans l'antichambre du Sénat afin d'y loger les interprètes de l'inuktitut à l'anglais. Une deuxième cabine portable sera nécessaire lorsque l'interprétation simultanée de l'inuktitut au français sera mise en œuvre.

Pour ce qui est du recrutement, il s'est avéré difficile de trouver un interprète qualifié de l'inuktitut à l'anglais; un candidat a tout de même été retenu, et celui-ci suit actuellement une formation. Au début de la mise en œuvre de la phase un, l'interprétation vers le français sera menée à partir de l'anglais. Malheureusement, cette solution entraînera une interprétation quelque peu décalée, mais, pour le moment, il s'agit de notre seule option viable si nous voulons introduire l'utilisation de l'inuktitut à la Chambre du Sénat dans des délais raisonnables.

Nous sommes à la recherche d'interprètes de l'inuktitut au français, et nous tâcherons d'en embaucher le plus rapidement possible. Comme je l'ai mentionné, pour le moment, un seul interprète qualifié de l'inuktitut à l'anglais a été embauché, mais l'objectif du Bureau de la traduction est de constituer un groupe de 10 à 12 interprètes, si la langue est suffisamment utilisée au fil du temps.

Pour que l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais soit un succès, le Bureau de la traduction a jugé nécessaire de s'assurer que la terminologie en inuktitut rende les débats parlementaires compréhensibles et significatifs en inuktitut. Puisque la

terminology in Inuktitut is still relatively limited, the terminology used in Nunavut will be of great assistance as a basis for developing the appropriate federal language terminology.

During phases one and two of the project, the translation bureau will develop the necessary parliamentary terminology in Inuktitut. The terminology will be submitted to the Senate for review and approval to ensure that it meets the technical and linguistic requirements of the Senate.

It is proposed that once the service is available, a senator wishing to use Inuktitut in the chamber must notify the chamber operations and procedure office at least one week ahead of the date on which Inuktitut is to be used in the Senate. Any written text available should be submitted five days ahead of time for translation to English and to French. This requirement will be particularly critical during the first part of phase one of the translation so that we can offer French as quickly as possible to the prepared text. In phase one, interpretation will be limited to one day per week to allow the interpreter to work on the development of terminology. We are limiting this translation at the request of the Translation Bureau.

There are three possible options for proceeding with Inuktitut to English interpretation. One, a senator notifies the chamber and procedure office of his or her intention to use the Inuktitut in the Senate. The facilities required for interpretation are set up then for the date indicated. The time for Inuktitut to English interpretation can be used then for a prepared speech, and questions and answers. Real-time translation services will be provided. The Senate Administration will provide a list of dates available for Inuktitut to English interpretation. The facilities for interpretation will be set up and an interpreter made available for those dates.

The possibility of simultaneous questions and answers during debate on a bill, for example, will be a challenge, but we think it is feasible if we can identify and train a proper interpreter. No changes will be made to Hansard as currently produced. It will identify in the English version and in the French version that Inuktitut was used as the language spoken by the senator.

The costs, thus far, are considerable, but not exorbitant. The total cost currently, with the preparation of the communications equipment, the purchase of the booths, the modifications to the chamber amount to roughly \$40,000. The Translation Bureau spend considerably more in identifying and training the interpreters. The projected cost is in the neighbourhood of \$150,000, but that will not come from the Senate budget. That funding would be provided by the Translation Bureau. Mr. Wood, who is here from the Translation Bureau of Public Works, can give more explanation of the challenge the bureau faces in identifying proper interpreters and building the pool required if we intend to implement this project in a meaningful way.

terminologie parlementaire en inuktitut est relativement limitée, la terminologie employée au Nunavut sera fort utile comme point de départ d'une terminologie fédérale appropriée.

Pendant les phases un et deux du projet, le Bureau de la traduction élaborera la terminologie parlementaire en inuktitut. La terminologie sera soumise au Sénat pour examen et approbation pour faire en sorte qu'elle réponde aux exigences techniques et linguistiques du Sénat.

Il est proposé que, une fois le service disponible, un sénateur souhaitant utiliser l'inuktitut au Sénat avise le Bureau de la Chambre et de la Procédure au moins une semaine avant la date à laquelle il s'exprimera en inuktitut au Sénat. Il doit aussi transmettre la version écrite de ses remarques cinq jours d'avance pour la traduction en anglais et en français. Ce serait particulièrement important de le faire au cours de la première partie de la phase I de la traduction, afin que nous puissions offrir la version française du texte préparé le plus rapidement possible. Pendant la phase I, l'interprétation serait limitée à un jour par semaine afin que l'interprète puisse travailler à l'élaboration de la terminologie. Nous imposons cette limite à la demande du Bureau de la traduction.

Il y a trois possibilités d'utilisation de l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais : 1) Un sénateur informe le Bureau de la Chambre et de la procédure de son intention d'utiliser l'inuktitut au Sénat. Les équipements requis pour l'interprétation sont alors installés pour la date indiquée. Le bloc d'interprétation de l'inuktitut à l'anglais peut alors être utilisé pour une allocution préparée et quelques questions et réponses. Des services d'interprétation simultanée seront également offerts. L'administration du Sénat fournira une liste des dates offertes pour l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais. Les équipements requis pour l'interprétation sont alors installés et les services d'interprétation sont offerts aux dates indiquées.

Il pourrait être difficile d'offrir des services d'interprétation simultanée, par exemple, pour les questions et réponses pendant un débat sur un projet de loi, mais je crois que ce sera possible si nous pouvons trouver et former un interprète qualifié. Aucun changement ne sera apporté à la production actuelle du harsard. Les versions anglaises et françaises seront accompagnées d'une note indiquant que le sénateur s'est exprimé en inuktitut.

Jusqu'à présent, les coûts estimés sont importants, mais pas exorbitants. Le total des coûts, incluant la préparation des équipements de communication, l'achat des cabines et le réaménagement de la salle, s'élève actuellement à environ 40 000 \$. Le recrutement et la formation des interprètes coûteront beaucoup plus cher au Bureau de la traduction. Les coûts projetés s'approchent des 150 000 \$, mais ce montant ne sera pas tiré du budget du Sénat. C'est le Bureau de la traduction qui engagera ces dépenses. M. Wood, du Bureau de la traduction de Travaux publics, peut vous expliquer davantage les défis que devra relever le Bureau dans le recrutement d'interprètes qualifiés et l'établissement du bassin nécessaire pour mettre en œuvre ce projet de façon efficace.

The Chair: Thank you, Mr. Robert. In the course of your presentation, you said that a working group has been authorized to implement this project. Who is the working group?

Mr. Robert: The working group includes H el ene Bouchard, Director of Information Services Directorate; Gilles Duguay, Director General of Precinct Services; myself; Alain Wood from the Translation Bureau; Brigitte Desjardins from Accommodation and Planning Projects, Suzanne Leblond from Accommodation and Planning Projects; and St ephane Nantel, who works with Alain Wood.

[Translation]

Senator Robichaud: You say that you have already taken certain steps to get smaller booths. Is the process now under way? When can senators who want to speak Inuktitut expect to begin doing so?

Mr. Robert: Our target date is sometime before the departure of Senator Adams. We would like the necessary arrangements to be in place before he retires so that at least once, he can address the Senate in his native language.

[English]

The Chair: When does Senator Adams depart?

Mr. Robert: We have to be ready for early May.

Senator Fraser: My questions may be interrelated.

Are we speaking of translation from English to Inuktitut and French to Inuktitut, or from Inuktitut to the other official languages?

Did you say we need three booths?

Mr. Robert: We need two, but we will start with one.

Alain Wood can speak to you about the challenge and capabilities of the interpreters.

The Chair: Welcome to the committee, Mr. Wood. I invite you to respond to Senator Fraser's questions.

[Translation]

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation, Translation Bureau Directorate: Once the facilities are in place and we have one or two Inuktitut interpreters, an Inuit senator whose native language is Inuktitut will be able to address the Chamber in his or her language. His or her words will then be interpreted into English, and then from English into French. Comments will then be simultaneously translated back into Inuktitut.

Senator Fraser: So then, if I were to ask Senator Adam a question in English, he would have the translation.

Mr. Wood: Yes.

Le pr esident : Merci, monsieur Robert. Vous nous disiez, dans votre expos e, qu'un groupe de travail avait  t e autoris e   mettre en  uvre ce projet. De qui est form e ce groupe de travail?

M. Robert : Le groupe de travail est compos e d'H el ene Bouchard, directrice de la Direction des services d'information; de Gilles Duguay, directeur g en eral des services de la Cit e parlementaire; de moi-m eme; d'Alain Wood, du Bureau de la traduction; de Brigitte Desjardins, Planification et projets d'am enagement; de Suzanne Leblond, Planification et projets d'am enagement; et de St ephane Nantel, qui travaille avec Alain Wood.

[Fran ais]

Le s enateur Robichaud : Vous dites avoir entrepris certaines d emarches, question d'avoir des petites cabines. Est-ce que c'est commenc e? Quand peut-on s'attendre   ce que les s enateurs voulant parler l'inuktitut puissent le faire?

M. Robert : La date limite pr evue serait avant le d epart du s enateur Adams. On aimerait que ce soit mis en place avant son d epart pour lui laisser la chance de parler, au moins une fois, dans sa langue maternelle sur le parquet du S enat.

[Traduction]

Le pr esident : Quand le s enateur Adams doit-il nous quitter?

M. Robert : Nous devons  tre pr ets pour le d ebut de mai.

Le s enateur Fraser : Il est possible que mes questions soient interreli ees.

Est-il question de la traduction de l'anglais et du fran ais   l'inuktitut, ou de l'inuktitut   l'une des deux langues officielles?

Vous avez dit que nous avons besoin de trois cabines, c'est bien  a?

M. Robert : Nous avons besoin de deux cabines, mais nous commencerons par une.

Alain Wood peut vous parler des d efis qui attendent les interpr etes.

Le pr esident : Bienvenue au comit e, monsieur Wood. Je vous invite   r epondre   la question du s enateur Fraser.

[Fran ais]

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interpr etation, Bureau de la traduction : Lorsque les installations seront en place et que nous aurons un interpr ete ou des interpr etes inuktituts en place, un s enateur inuit ou dont l'inuktitut est la langue pourra s'adresser   la Chambre dans cette langue. Ce sera ensuite interpr et e en anglais et de l'anglais, interpr et e en fran ais au court terme. Le retour sera fait aussi.

Le s enateur Fraser : Si je posais une question, par exemple, au s enateur Adam en anglais, il aurait la traduction.

M. Wood : Oui.

[English]

Mr. Robert: I will correct myself on one point. Our goal is to ensure that Senator Adams will have the opportunity to speak his language before he leaves, but it will depend, in large measure, on the ability of the Translation Bureau to identify someone qualified to do the job. We can have the installation ready.

The Chair: You have told us that you have one interpreter already.

Mr. Robert: Mr. Wood has identified one.

[Translation]

Mr. Wood: What I can tell you is that everything will be in place by May to provide interpretation services, at the very least for the occasion in question.

Senator Corbin: While I do appreciate that Senator Adams is held in high esteem, we must not forget our Senate colleague Charlie Watt who also speaks fluent Inuktitut. We need to be certain that everything is in place so that if Senator Watt wishes to speak in Inuktitut the following week, the arrangements and staff are in place.

Mr. Robert: As I see understand it, the facilities will be in place. That will not be problem.

Senator Corbin: So then, all of the other senators will be able to avail themselves of the service.

Mr. Robert: Absolutely.

Senator Corbin: It is a starting point.

Mr. Robert: Yes.

Senator Robichaud: I simply wanted to point out that we tested this out when the committee travelled to Iqaluit to meet with parliamentarians who spoke in Inuktitut. I spoke French to them and interpretation was provided into Inuktitut, and vice versa.

Despite some restrictions, I found the experience to be rather positive and I felt we could go ahead and try it out here.

There will be a slight delay, because we will be going from Inuktitut into English and then into French. You say that you will try and find someone who is capable of interpreting directly from Inuktitut into French, and vice versa.

Senator Losier-Cool: The notice of meeting makes mention of a progress report on the implementation of interpretation services for Aboriginal languages. There are a number of Aboriginal languages, as we all know. We have made great strides in the case of Inuktitut. Does this mean that within a year's time, if a senator speaks in another Aboriginal language, he can expect to receive the same kind of service?

Mr. Robert: As I have already tried to explain, that would really be phases 2 and 3 of this program. We are starting with Inuktitut in the Senate and we will then progress to the stage

[Traduction]

M. Robert : J'aimerais préciser mes propos de tout à l'heure. Notre objectif est de nous assurer que le sénateur Adams aura l'occasion de parler dans sa langue natale avant son départ, mais cela dépendra, en grande partie, de la capacité du Bureau de la traduction de trouver quelqu'un de qualifié pour faire le travail. Par contre, nous pouvons préparer les installations.

Le président : Vous nous avez dit qu'un interprète avait déjà été embauché.

M. Robert : M. Wood a en effet trouvé un interprète.

[Français]

M. Wood : Je peux vous dire que pour le mois de mai, nous aurons ce qu'il faut pour assurer l'interprétation, au moins pour l'occasion dont vous avez parlé.

Le sénateur Corbin : Bien que j'apprécie énormément l'importance que l'on attache au sénateur Adams, il ne faudrait pas oublier que le sénateur Adams a un collègue au Sénat qui s'appelle le sénateur Charlie Watt qui utilise aussi couramment l'inuktitut. Il faudrait placer tout cela dans son contexte et s'assurer que si la semaine suivante le sénateur Watt veut parler en inuktitut, les installations, ainsi que le personnel, seront en place.

M. Robert : D'après moi les installations seront en place. On pourra le faire, bien sûr.

Le sénateur Corbin : Alors, la disponibilité du service est là pour tous les autres sénateurs.

M. Robert : Bien sûr.

Le sénateur Corbin : C'est le point de départ.

M. Robert : Oui.

Le sénateur Robichaud : J'aimerais ajouter que nous avons fait l'expérience lors du voyage du comité à Iqaluit où nous avons rencontré des parlementaires qui s'exprimaient en inuktitut. Je pouvais m'exprimer en français et l'interprétation était faite vers l'inuktitut et vice versa.

J'ai trouvé que malgré des moyens assez limités, l'expérience avait été positive et je croyais qu'on pouvait aller de l'avant et faire l'expérience ici.

Il y aura un léger retard parce qu'on doit aller de l'inuktitut à l'anglais et de l'anglais au français. Vous nous dites que vous allez faire les efforts pour trouver quelqu'un qui pourra le faire directement de l'inuktitut au français et l'inverse.

Le sénateur Losier-Cool : Votre avis de convocation mentionne le rapport du progrès sur la mise en œuvre des services d'interprétation de langues autochtones. On sait qu'il y a plusieurs langues autochtones. Nous avons fait un grand pas pour l'inuktitut. Cela veut-il dire que d'ici un an, si un autre sénateur parle une autre langue autochtone, il pourrait s'attendre à avoir le même genre de service?

M. Robert : Comme j'ai essayé de l'expliquer, cela serait vraiment les phases 2 et 3 de ce programme. On commence avec l'inuktitut au Sénat pour ensuite l'utiliser dans les comités

where it is used in other pertinent committees, specifically aboriginal peoples and fisheries. It will then be up to you to evaluate this experience and determine how the program can be expanded to include other Aboriginal languages in the Senate.

For now, we are focusing on integrating Inuktitut into chamber proceedings.

Senator Robichaud: The senators will speak in Inuktitut and there will be a note in Hansard indicating that they have done so. Would it be possible to have a copy of their speech in Inuktitut appended to the proceedings?

In my view, it would be important for northern residents to have an opportunity to read these comments. It remains to be seen how much time it would take to produce such a document. There are people in Iqaluit who can do this work. All we would need to do is let them know that we are interested in trying this out here.

[English]

Mr. Robert: We can look at it. I confess that, to date, it has not been a focus of much discussion. There are issues with turnaround times and delay. The language is not in an alphabet that we have any experience with.

My problem is that, when you speak about the annex, senator, it is more than the prepared text. It could also include the exchanges that the senator has with his or her colleagues. Once we enter into that situation, we cannot rely upon the prepared text that a senator may have prepared in advance that we could, in some sense, ship to Iqaluit to receive a proper version if we do not receive it from the senator.

The moment we agree, and encourage — as we should — exchanges, then we are into a real-time situation that can create additional delays in terms of preparing the annex.

If there is agreement — and I am thinking off the top of my head here — that this annex be included in the bound version of the Debates, as opposed to the daily version of the Debates, that would give us the necessary lead time to ensure that we could provide that service. If you insist that it be included in the daily version of the Debates, which basically has a 15-hour turnaround time, that poses a real challenge.

The Chair: Senator Watt, are there any facilities for translating written text in Inuktitut at any of the universities in the Ottawa region? In other words, is it necessary to send text all the way to Iqaluit?

Senator Watt: To do what? To prepare the text in Iqaluit? I guess anything is possible. I can see some advantage in working closely with the system in Iqaluit.

You also talked about the lack of availability of the translators. I am not sure where you are looking. Are you looking here in Ottawa, Montreal or Quebec City? There is a pool of translators in Iqaluit. What is wrong with tapping into that?

The Chair: Mr. Wood, do you want to respond?

pertinents, surtout ceux des peuples autochtones et des pêches. Et ensuite, ce sera à vous de faire une évaluation de cette expérience et voir comment on peut intégrer un programme pour élargir l'utilisation des langues autochtones au Sénat.

Pour le moment, on se concentre sur l'intégration de l'inuktitut à la Chambre.

Le sénateur Robichaud : Les sénateurs vont s'exprimer en inuktitut. On veut juste indiquer dans le hansard qu'ils l'ont fait. Ne pourrait-on pas avoir en annexe, une copie de leurs discours dans la langue inuktitut?

Je crois qu'il serait important pour les gens du Nord d'avoir la chance de lire ces propos. Il faudrait voir combien de temps serait nécessaire pour produire le document. Les ressources existent à Iqaluit pour faire ce travail. Il suffirait de leur dire que nous désirons tenter l'expérience ici.

[Traduction]

M. Robert : Nous pouvons examiner cette possibilité. J'admets que nous n'en avons pas beaucoup parlé jusqu'ici. Il a surtout été question du temps d'exécution et des délais. Nous ne sommes malheureusement pas des spécialistes des langues.

Le problème que je vois avec les annexes dont vous avez parlé, sénateur, c'est que cela ne se limite pas au texte préparé. Il faut aussi penser aux échanges qui se passent entre le sénateur et ses collègues. On ne peut plus à partir de là se fier au texte préparé à l'avance par le sénateur, ou envoyer le document à Iqaluit pour qu'on nous prépare une version adéquate du texte si le sénateur ne nous l'a pas fourni.

Du moment que nous acceptons et encourageons les échanges, et nous avons raison de le faire, nous entrons dans une situation en temps réel qui peut entraîner des délais dans la préparation des annexes.

Si on peut s'entendre, et ce n'est qu'une idée comme ça, pour que ces annexes soient intégrées à l'édition reliée des Débats, plutôt qu'à l'édition quotidienne, cela nous donnerait suffisamment de temps pour offrir ce service. Si vous insistez par contre pour qu'elle soit intégrée à l'édition quotidienne des Débats, ce qui nous laisse un délai de production de 15 heures, ce serait très difficile.

Le président : Sénateur Watt, est-il possible de faire traduire des textes écrits en inuktitut dans les universités de la région d'Ottawa? Autrement dit, est-il nécessaire d'envoyer les textes à Iqaluit?

Le sénateur Watt : Pour faire quoi? Pour que le texte soit préparé à Iqaluit? J'imagine que tout est possible. Je crois qu'il y a un certain avantage à travailler avec le système d'Iqaluit.

Vous avez aussi parlé de la pénurie de traducteurs. Je ne sais pas où vous cherchez au juste. Regardez-vous dans la région d'Ottawa, de Montréal ou de Québec? Il existe déjà un bassin de traducteurs à Iqaluit. Pourquoi ne fait-on pas simplement appel à eux?

Le président : Monsieur Wood, voulez-vous répondre à cette question?

[*Translation*]

Mr. Wood: Before I answer that question, I would like to say something about Hansard. If the Senate decides that the transcripts of proceedings in Inuktitut should appear in Hansard, then the technical means to make that happen exist. It is simply a matter of making the necessary arrangements and having the proceedings translated. It would, however, take a bit longer to have everything in place to provide that service. However, I can be done, if that is what the Senate wants.

On the subject of recruitment, the main problem is finding people who can interpret from Inuktitut into French. They do exist, but it is harder to find them than you might think. Add to that the fact that we looking for people who have some experience in the field of parliamentary interpretation. This is a rather unique skill. These interpreters must be familiar with parliamentary procedures, usages and culture. People cannot simply be thrown into this environment without advance preparation. It is critically important for them to understand what is happening. They must be trained, and this further extends our search time.

In the short term, we will be providing interpretation from Inuktitut into English and then from English into French, a less than ideal situation. At the same time, we will step up our search for individuals who can interpret from Inuktitut into French. Then, when someone speaks in Inuktitut, the words can be interpreted simultaneously into the two other languages. A response given in French, for example, will also be interpreted simultaneously into English and Inuktitut. That would be the ideal situation. That is generally the type of arrangement we try to have in place for international conferences.

Senator Corbin: I do not think our objective should necessarily be to have all speeches given by senators in Inuktitut printed in the following day's Hansard. There could be a time lag. It could be noted at the appropriate spot in the minutes of proceedings in French and in English that a senator spoke in Inuktitut and that the transcript in Inuktitut will be available in three days and appended to the minutes of proceedings and evidence of the Senate. I think this reasonable arrangement will satisfy just about everyone. There is no need to delay the printing of Hansard merely because someone spoke in a language, albeit a traditional language in Canada, that is not one of the two official languages.

I would like us to consider this option. Then, the arguments presented could be withdrawn and people would for the most part be satisfied.

[*English*]

Senator Fraser: Along the same lines, I wanted to suggest — but it was suggested ahead of me — that it would be important that the bound version of the proceedings include the Inuktitut text, and it would need to be as an annex, not part of the actual proceedings. We do not want constitutional problems. The Constitution says that our debates are published in English and French. I suspect, as an annex, nobody would have any difficulties.

[*Français*]

M. Wood : Avant de répondre à cette question, j'aimerais revenir au hansard. Si le Sénat décide que des textes en inuktitut devraient figurer dans le hansard, les moyens techniques existent, il suffit de les mettre en place et faire faire la traduction. C'est pourquoi un délai supplémentaire serait nécessaire pour mettre le tout en place. Si telle est la volonté du Sénat, le travail peut être fait.

Parlons maintenant de recrutement. La principale difficulté est de trouver des interprètes de l'inuktitut au français. Il en existe, toutefois ils sont plus difficiles à trouver qu'on pourrait le croire. Ajoutons également que nous cherchons des gens qui possèdent de l'expérience en interprétation parlementaire. Cette qualification est particulière. Ces gens doivent entre autres connaître les procédures, les usages et la culture. On ne peut pas simplement jeter ces individus dans l'arène sans préparation. Il est essentiel qu'ils comprennent le déroulement de ce qui se passe devant eux. On doit donc leur donner de la formation, ce qui prolonge notre processus actuel de recherche.

À court terme, nous proposons de faire l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais et de l'anglais au français, ce qui n'est pas la situation idéale. En même temps, on va essayer de trouver des interprètes de l'inuktitut au français. Ainsi, lorsqu'un locuteur inuit s'adressera en inuktitut, l'interprétation sera faite simultanément dans les deux autres langues. La réponse d'un francophone, par exemple, se ferait aussi simultanément dans les deux autres langues. Voilà la situation idéale. C'est ce qu'on tente de mettre en place habituellement dans les forums internationaux.

Le sénateur Corbin : Je ne crois pas qu'il soit absolument nécessaire de viser l'impression en inuktitut des discours de sénateurs dans le compte rendu du lendemain. Il pourrait y avoir un délai. On pourrait signifier, à l'endroit approprié dans les comptes rendus de langues française et anglaise, qu'un sénateur a parlé inuktitut et que le texte en inuktitut sera disponible dans trois jours en annexe au compte rendu du Sénat. Je crois que ce serait un accommodement raisonnable pour satisfaire les attentes d'un peu tout le monde. Il n'est pas nécessaire de retarder l'impression du compte rendu parce qu'une personne a parlé une langue qui n'est pas nécessairement une langue officielle, bien qu'elle soit une langue traditionnelle au Canada.

J'aimerais que l'on considère cette possibilité. Ainsi, on pourrait retirer les arguments présentés et cela pourrait convenir à bon nombre de personnes.

[*Traduction*]

Le sénateur Fraser : Dans le même ordre d'idées, je voulais mentionner — mais quelqu'un l'a fait avant moi — qu'il serait important d'intégrer les textes en inuktitut dans l'édition reliée des Débats, et cela n'a pas besoin d'être une annexe, ni faire partie des débats en tant que tels. Nous ne voulons pas nous attirer des problèmes constitutionnels. La Constitution prévoit que nos débats soient publiés en français et en anglais. J'imagine que si ce texte était fourni en annexe, personne n'y verrait de problèmes.

If Inuktitut text was circulated within three days, that would be fine. Given statutory holidays, and the fact that other people take holidays even if they are not statutory, I wonder if we might allow a little more than three days. In the meantime, we would need to ensure that the clerk has, to the extent possible, the written text and the original available for anybody who needs to consult it. In case of any conflict between the English and French versions, for example, we can go back to the original.

I do not think any of these things should delay us. It seems to me that great progress has been made. Whatever we do in terms of recommendations should not have the effect of delaying this measure.

Senator Keon: Chair, you raised a point about using local resources from some of the universities. I tend not to agree with that point. The transmission of material to and from Iqaluit is relatively simple. We have a good base there for this whole development, and I think we should not go outside it.

The Chair: Any other comments?

Mr. Robert: I have one brief one. This briefing is for the benefit of this committee to tell you where we are and what efforts have been made to implement this project. The expenses have not yet been approved. I need to go to internal to seek the funds so that we have the signoff necessary to go ahead with drilling and a few other things for the communications systems, once there is an agreement as to how that approach should be taken.

The Chair: That approval is for the \$40,000?

Mr. Robert: That is right.

The Chair: Senator Duffy had his hand up earlier, and I apologize. I did not mean to ignore you.

Senator Duffy: Senator Watt alluded to this point earlier: What kind of cooperation can we have with the Nunavut government? It seems to me a lot of this work as already been done by them. What can we learn from them? Are we already working with them? Is there some way we could either contract with them to have them provide services for us or to assist us in the search for the personnel we need?

[*Translation*]

Mr. Wood: In fact, we went to Iqaluit in February 2008 on a fact-finding mission to see how they operate. It was certainly an eye-opening experience. In terms of recruitment or hiring freelancers, we are exploring the option of working with contractors who currently work for the Legislative Assembly of Iqaluit. Scheduling is a problem, but yes, we are exploring our options and finding out what resources are currently available.

Ce serait parfait si le texte en inuktitut pouvait être transmis dans les trois jours. Compte tenu des congés fériés et des autres congés annuels, je me demande par contre si ce ne serait pas mieux d'allouer un peu plus de trois jours. Entre-temps, il faudrait s'assurer que le greffier a en sa possession, dans la mesure du possible, le texte écrit et l'original pour que l'on puisse les consulter au besoin. S'il y a des incohérences entre la version anglaise et la version française, par exemple, on pourrait se référer à la version originale.

Je ne crois pas que ces détails devraient nous retarder. Je constate que beaucoup de progrès ont été réalisés. Si nous avons des recommandations à formuler, nous devons veiller à ce qu'elles ne retardent pas la mise en œuvre de ce projet.

Le sénateur Keon : Monsieur le président, vous avez mentionné la possibilité d'utiliser les ressources locales de certaines de nos universités. Je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée. Il est relativement facile de transmettre du matériel d'Iqaluit à ici et vice versa. Nous disposons déjà d'une bonne base pour la mise en œuvre de ce projet, et je crois qu'il ne faut pas s'en écarter.

Le président : D'autres commentaires?

M. Robert : J'aimerais apporter un point rapidement. Notre exposé d'aujourd'hui a pour but d'informer le comité d'où nous en sommes et de ce que nous faisons pour mettre en œuvre le projet. Les dépenses n'ont pas encore été approuvées. Une fois qu'on se sera entendus sur la façon de procéder, je devrai demander des fonds à l'interne afin d'avoir l'autorisation nécessaire pour commencer à percer des trous et à effectuer d'autres travaux pour le système de communication.

Le président : Vous parlez du montant de 40 000 \$, c'est bien ça?

M. Robert : C'est exact.

Le président : Le sénateur Duffy avait levé la main plus tôt, je suis désolé. Je ne voulais pas vous ignorer.

Le sénateur Duffy : Le sénateur Watt a soulevé ce point plus tôt : Quel genre de coopération pouvons-nous avoir avec le gouvernement du Nunavut? J'ai l'impression que ce dernier a déjà fait le gros du travail. Quelles leçons pouvons-nous en tirer? Est-ce que nous travaillons déjà avec lui? Pourrions-nous conclure un contrat avec le gouvernement du Nunavut pour que ce dernier nous fournisse les services en question ou qu'il nous aide à trouver le personnel dont nous avons besoin?

[*Français*]

M. Wood : En fait, nous sommes allés à Iqaluit en février 2008 en voyage d'information pour voir comment ils fonctionnaient. On a certainement appris de cette expérience. En ce qui concerne l'embauche ou les services de fournisseurs, nous explorons la possibilité de travailler avec des fournisseurs qui travaillent pour l'Assemblée législative d'Iqaluit présentement. Il y a un problème de calendrier, mais oui, il y a des choses qui se font en ce moment et on va apprendre de ce qui existe déjà, absolument.

[English]

Senator Andreychuk: For information, you are saying the booths will be portable to start with. Where are you contemplating putting those booths? Will they be constructed or will you use some of the technologies? Everywhere I go, where there are portable booths, they splash over into the conferences, et cetera. It is horrific, and it is a real trial for the translators as well. I am curious where they will be located, as an experiment.

Mr. Robert: In terms putting something in place in a relatively short period of time, the only viable space that could be used is the antechamber. The booths would be inside the big doors but not inside the double doors that lead directly into the chamber. Again, they would be there only temporarily so that the impact on the ambience, if you like, of the chamber will be minimal.

I suspect that in the long term we would like to look at revamping the fourth-floor booth or take advantage of new technologies when, at some point — maybe in our lifetime — the Centre Block is closed for renovation from top to bottom. At that time, there would be opportunity to consider what would be the most advantageous way to bring about the linguistic changes that the Senate is contemplating.

There is the possibility — not on the horizon right now — that if we wish to give proper respect to the Native languages, there could be multiple languages used on one occasion. We do not have the facilities right now to carry out that possibility.

However, if we like the experiment and if it encourages us to go this way, then certainly when the building is closed for renovations, translation would have to figure in the kind of changes we would make.

[Translation]

Senator Corbin: The woodwork and the interpretation booths in the Senate should not be cited as a reason for not implementing this service. It is my belief that rights take precedence over woodwork.

Canada lags a little behind world trends. There would not be a European Parliament if interpretation services were not available in 40 or 50 languages. We play host to an ever-growing number of foreign visitors who speak neither French nor English, or who speak these languages very little. I wish that this would become a reality. I realize this committee will do nothing at this time, and that the Senate will not take any action either, because we are still bound by the Official Languages Act, while we ignore at the same time traditional laws.

Eventually, I think we need to follow global trends and offer universal interpretation services, any time a request is made. I am looking to the medium and long terms. Sooner or later, it will have to come to that. Furthermore, if we need to make some physical alterations to the meeting rooms of Canada's Parliament,

[Traduction]

Le sénateur Andreychuk : À titre d'information, vous dites que l'on commencera avec des cabines portables. Où avez-vous l'intention d'installer ces cabines? Seront-elles bâties de toute pièce ou allez-vous utiliser certaines des installations en place? Partout où j'ai vu des cabines portables, elles empiétaient sur l'espace des conférenciers, et cetera. C'est horrible, et c'est vraiment difficile pour les traducteurs également. Je suis curieuse de savoir où elles seront situées dans le cadre de ce projet pilote?

M. Robert : Pour ce qui est de mettre en place quelque chose dans un délai relativement court, le seul endroit pratique serait l'antichambre. Les cabines seraient à l'intérieur des grandes portes, mais pas à l'intérieur des portes doubles qui mènent directement au Sénat. Encore une fois, les cabines ne seraient là que temporairement afin de perturber le moins possible l'ambiance de la Chambre, pour ainsi dire.

Je crois bien qu'à long terme, nous aimerions réaménager la cabine du quatrième étage ou tirer parti de nouvelles technologies lorsque l'édifice du Centre sera fermé à un moment donné — peut-être de notre vivant — pour des rénovations de fond en comble. On aurait alors l'occasion d'examiner la façon la plus avantageuse d'apporter les changements envisagés par le Sénat sur le plan des services linguistiques.

Si nous souhaitons montrer tout le respect qui est dû aux langues autochtones, il y a possibilité — mais pas dans l'immédiat — d'utiliser plusieurs langues en même temps. À l'heure actuelle, nous n'avons pas les installations nécessaires pour y arriver.

Par contre, si l'expérience s'avère satisfaisante et qu'elle nous encourage à poursuivre dans cette voie, alors quand l'édifice sera fermé durant les travaux de rénovation, nous devons certainement tenir compte de l'interprétation parmi les changements envisagés.

[Français]

Le sénateur Corbin : Il ne faudrait pas que les boiseries du Sénat et les cabines d'interprétation deviennent un empêchement à la mise en place de ce service. Je tiens à dire que les droits passent avant les boiseries.

Le Canada est un peu en retard sur les tendances par rapport à ailleurs dans le monde. Il n'y aurait pas de Parlement européen s'il n'y avait pas d'interprétation dans 40 ou 50 langues. Nous accueillons de plus en plus des visiteurs étrangers qui ne parlent ni le français ni l'anglais ou qui le parlent très mal. C'est un vœu que j'exprime. Je sais bien que ce comité ne fera rien en ce moment ni le Sénat parce qu'on est encore pris avec l'obligation de la Loi sur les langues officielles, tout en ignorant les lois traditionnelles.

Je crois qu'il faut qu'éventuellement on se branche sur les tendances mondiales et que l'on offre des services d'interprétation universelle lorsque la demande en sera faite. C'est du moyen et long terme. Il faut en venir à cela un jour ou l'autre. Et si on transforme matériellement les salles d'assemblée du Parlement

then we should decide right now to consider our options. We cannot continue to gaze at our navels, if you will excuse the expression.

Senator Robichaud: When the Senate and house chambers will be relocated, we would need to have the proper facilities to continue providing this service. Some major changes will be needed, and perhaps this would be the time to go forward with them.

[English]

The Chair: I thank Mr. Wood and Mr. Robert for your presentations on this subject matter.

Senator Nolin: While Mr. Robert is here, can we ask him a few questions?

The Chair: Yes, we are now open for new business.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Robert, I would like to share with my colleagues a conversation we had last week about the possibility of having a rules code which, like the Criminal Code, would contain decisions and jurisprudence.

Mr. Robert: An annotated code.

Senator Nolin: Precisely. I would like to share your reaction to this idea with my colleagues.

Mr. Robert: You talked about the possibility of having an annotated code or annotated rules which would, by citing precedents, points of order and questions of privilege, really explain past rulings by the Speaker that were supported by the Senate. This would provide us with a better understanding of how the rules have been interpreted.

The first phase of this project would involve looking at how the rules could be amended, as mentioned by the Speaker, in such a way as to make them clearer and to present them in a more orderly fashion.

[English]

If you look at the rules right now, elements are scattered throughout that are not particularly logical and well ordered. There are also language problems, such as the use of the passive negative in English, and faulty translation in the French because it was based on a translation. It is a bit problematic.

In fact, the idea for this project began more than a dozen years ago under the speakership of Senator Molgat. A team was struck to prepare a revision of the rules without changing the sense but rendering them simpler to understand and easier to use, with headers, subheaders and marginal notations that would be easier to follow.

canadien, que l'on détermine dès maintenant qu'il y aura du mouvement de ce côté. Qu'on ne reste pas emprisonné dans notre petit monde nombriliste, si je peux employer l'expression.

Le sénateur Robichaud : Dans un premier temps, lorsque les Chambres, soit le Sénat ou les Communes, seront déménagées dans d'autres locaux, il faudrait que nous ayons les facilités nécessaires pour continuer l'expérience. Il faudra faire des changements majeurs, ce serait peut-être le temps de les faire.

[Traduction]

Le président : Je remercie MM. Wood et Robert pour leur exposé sur ce sujet.

Le sénateur Nolin : Pendant que M. Robert est toujours ici, pouvons-nous lui poser quelques questions?

Le président : Oui, nous passons maintenant à d'autres sujets.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur Robert, j'aimerais partager avec mes collègues la conversation que nous avons eue la semaine dernière à propos de ce projet d'avoir un code du Règlement avec, comme on peut retrouver pour le Code criminel, entre autres, les décisions et la jurisprudence.

M. Robert : Un code annoté.

Le sénateur Nolin : Exactement. J'aimerais partager votre réponse avec mes collègues.

M. Robert : Vous avez soulevé la possibilité d'avoir un code ou des règlements qui soient plus annotés, qui expliquent vraiment comment, dans le passé, avec les précédents soulevés, avec les rappels au Règlement ou les questions de privilège, quelle était la décision du Président appuyée par le Sénat. Pour avoir une meilleure idée de comment le Règlement a été interprété.

La première phase pour un tel projet serait de considérer comment on peut réviser les règlements comme cela a été mentionné par le président dans une forme un peu plus claire, un peu mieux ordonnée.

[Traduction]

Quand on tient compte du Règlement dans sa version actuelle, on constate que les éléments sont dispersés sans trop de logique ni d'ordre. À cela s'ajoutent les problèmes de langue, comme l'utilisation de tournures négatives à la forme passive dans le texte anglais et une mauvaise traduction en français parce qu'elle se fonde sur une traduction. Cela pose un problème.

En fait, l'idée de ce projet a germé il y a plus d'une douzaine d'années sous la présidence du sénateur Molgat. Une équipe a été créée pour préparer une révision du Règlement sans toutefois en changer le sens; le but, c'était de rendre le Règlement plus simple à comprendre et plus facile à utiliser, grâce à des en-têtes, des sous-en-têtes et des annotations marginales qui faciliteraient la consultation.

Senator Nolin, you want to take the project one step further, to provide references to decisions relevant to a particular rule where decisions have been rendered, that assist in the interpretation and understanding of that rule. That would be, in some sense, phase two of the project.

We have already prepared a working draft of what would be Senate procedure in practice, a manual that would be the equivalent of Beauchesne, and exist as a working copy inside the Chamber and Procedure Office. At a time when the Rules Committee deems fit, we want to present that project for your review and for your determination as to whether you believe it would have value in better understanding the practices that have developed in the Senate over the last 140-plus years.

The Chair: It would not necessarily need to be phase two, if you have prepared the document with the annotations already.

Mr. Robert: Yes, if you wanted, we could present you with chunks or blocks as early as next week.

Senator Fraser: In loose-leaf form?

Senator Nolin: I am sure they have it in loose-leaf.

Mr. Robert: We will punch the holes and put it in a notebook for you, senator.

[*Translation*]

Senator Robichaud: We have just approved the printing of the rules, with a few changes. This means that if we follow your suggestion, a new edition will be printed shortly. Correct?

Senator Nolin: There will be two documents.

Senator Robichaud: However, in the case of the rules, sometimes the French is not of the same calibre as the English. That is not what you meant by “annotated.”

Senator Nolin: No.

Senator Robichaud: An explanation would be provided as to why a rule is interpreted a certain way.

Senator Nolin: That is right.

Senator Robichaud: I am talking about ensuring agreement between the two versions. Could that take some time?

Mr. Robert: The Speaker mentioned the possibility of striking a subcommittee to examine this proposal this summer. Ensuring that the rules are well drafted, clear and easy to follow would be another phase of this project. Phase 3 would be the incorporation of both versions. Phase 2, however, would consist of drafting a procedural manual which explains how things are done at the Senate. Of course, the manual would contain references to the rules, but it would also refer to practices that do not flow from the rules, but rather from conventions and constitutional agreements.

Sénateur Nolin, vous voulez pousser ce projet plus loin en y ajoutant des renvois à des décisions rendues qui sont pertinentes à un article particulier en vue d'aider à l'interprétation et à la compréhension de l'article. Ce serait, en quelque sorte, la deuxième phase du projet.

Nous avons déjà préparé un document de travail préliminaire sur la procédure et les usages du Sénat, qui serait l'équivalent du Beauchesne. On compte d'ailleurs une copie de travail au bureau de la Chambre et de la Procédure. Lorsque le Comité du Règlement jugera le moment adéquat, nous voulons vous présenter le projet pour examen; ce sera ensuite à vous de voir s'il servira à faciliter la compréhension des usages qui ont été établis au Sénat au cours des 140 dernières années.

Le président : Il ne serait pas nécessaire de procéder à la deuxième phase, si vous avez déjà préparé le document avec des annotations.

M. Robert : En effet, si vous le voulez, nous pourrions vous présenter des bouts ou des fragments dès la semaine prochaine.

Le sénateur Fraser : Sur feuilles mobiles?

Le sénateur Nolin : Je suis sûr qu'ils l'ont sur feuilles mobiles.

M. Robert : Nous allons les perforer et les placer dans un cartable à votre intention, sénateur.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : On vient d'approuver l'impression, avec quelques changements. Cela veut dire que si nous suivons votre suggestion, on aura une autre impression dans peu de temps, n'est-ce pas?

Le sénateur Nolin : Ce sera deux documents.

Le sénateur Robichaud : Mais le premier, on parle du Règlement tel qu'on le voit, parfois entre l'anglais et le français, le français n'est pas à la hauteur. Ce n'est pas ce que vous vouliez dire par « annoté ».

Le sénateur Nolin : Non

Le sénateur Robichaud : Une règle a été interprétée d'une façon.

Le sénateur Nolin : C'est cela.

Le sénateur Robichaud : Je parle de la concordance des deux versions. Cela pourrait-il être long?

M. Robert : Le Président a parlé de la possibilité d'établir un sous-comité qui étudiera ce projet pendant l'été. C'est un autre élément de ce projet que d'avoir les règlements bien formés, plus faciles à suivre, et d'après le sens, un texte qui explique les règlements. L'incorporation des deux serait la phase 3. Mais la phase 2 serait d'avoir un manuel des pratiques qui explique la façon par laquelle on fait les choses au Sénat. Il est certain que cela va faire référence au Règlement, mais aussi à autre chose, comme les pratiques qui ne sont pas ordonnées par les règlements, mais par les conventions et les ententes constitutionnelles.

Senator Robichaud: I do not have a problem with that at all. Getting back to the version on the table, the mere fact of having both versions say the same thing would help. How long will it be before we have this document? Rather than print a new version that incorporates these two changes, why not wait? I do not like to do things twice.

Mr. Robert: The challenge would be to get your approval to have the rules basically rewritten. That is quite another matter. The meaning of the rules did not change when they were revised and renumbered. However, it is really not up to us, the Senate administration, to share our thoughts on this matter with you. It is your job to evaluate the work done and to approve the proposed changes.

Senator Robichaud: Which brings us back to the working group suggested by the Speaker.

Mr. Robert: Yes.

Senator Robichaud: So then, we proceed immediately to reprint the rules and incorporate the minor changes, and later, we go ahead with another printing. Fine then, if that is how it must be, but if it were possible to reprint the rules and incorporate all of the changes all at once, then that would be my preference.

[English]

The Chair: Mr. Robert said earlier that they are running out of the 2005 edition, and more are needed as of yesterday. Rather than print more of that edition, as soon as they have permission they will start printing, and they cannot wait for the revisions and the work that will be done in the summer, fall and later.

Senator Robichaud: If you say so, Mr. Chair.

The Chair: I am not saying so. I am trying to report what we have heard from Mr. Robert.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Robert, following up on Senator Robichaud's question, how much time are we looking at? Let us say this working group begins to meet on a regular basis.

Mr. Robert: It all depends on you. The text already exists. The rules need to be updated to take into account the handful of changes that have been approved over the past few years.

Senator Nolin: It is a matter of refining or reworking the existing text. How much time would we be looking at?

[English]

The Chair: Are correcting the problems in the two official languages in the rules?

Mr. Robert: As I mentioned, this project began under Speaker Molgat, so something already exists that needs only slight modifications in order to take into account the latest rule changes.

Le sénateur Robichaud : Je n'ai aucun problème avec cela. Je reviens à cette version que nous avons devant nous. Juste le fait d'avoir les mêmes documents qui disent la même chose dans les deux langues aiderait. Dans combien de temps aurons-nous ce document? Plutôt que de faire une impression avec les deux changements, pourquoi ne pas attendre? Je n'aime pas faire les choses deux fois.

M. Robert : Le défi serait d'avoir votre approbation pour une réécriture fondamentale des règlements. C'est une autre pensée. On n'a pas changé le sens des règlements quand ils ont été révisés, réordonnés. Mais ce n'est pas vraiment à nous, l'administration, de vous faire part de nos réflexions. C'est à vous de faire une évaluation de ce travail et d'approuver les changements proposés.

Le sénateur Robichaud : On revient au groupe de travail suggéré par le président.

M. Robert : Oui.

Le sénateur Robichaud : Ce qui veut dire que l'on passe à l'impression tout de suite avec les changements mineurs et que l'on fera une autre impression plus tard. Si l'on doit procéder de cette façon, allons-y, mais s'il était possible de faire une impression avec tous les changements, ce serait ma préférence.

[Traduction]

Le président : M. Robert a dit tout à l'heure que l'édition de 2005 est presque épuisée, et on en a un besoin très urgent. Au lieu d'imprimer plus d'exemplaires de cette édition, dès qu'ils obtiendront la permission, ils pourront commencer l'impression; ils ne peuvent pas attendre jusqu'à ce que les révisions soient intégrées ou que le travail soit entrepris pendant l'été, l'automne et plus tard.

Le sénateur Robichaud : Si vous le dites, monsieur le président.

Le président : Ce n'est pas ce que je dis. J'essaie de rapporter les paroles de M. Robert.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur Robert, suite à la question du sénateur Robichaud, de combien de temps parle-t-on? Disons que le groupe de travail commence à se réunir avec diligence.

M. Robert : Cela dépend de vous. Le texte existe. Il faut qu'il soit mis à jour pour quelques changements qui ont été faits depuis quelques années.

Le sénateur Nolin : Le tronc existe. Il s'agit de le peaufiner. On parle de combien de temps?

[Traduction]

Le président : La correction des problèmes dans les deux langues officielles est-elle décidée?

M. Robert : Comme je l'ai mentionné, ce projet a commencé sous le Président Molgat; nous disposons donc déjà d'un document auquel il ne faut apporter que de légères modifications afin de tenir

If there is a desire on the part of the committee to deal with this project, we can provide you with working copies tomorrow.

Senator Corbin: Do it.

Senator McCoy: They are logical and I have used them more than the illogical 2005 rules, so I heartily recommend them in English. I did not look at the French version.

Senator Andreychuk: I want clarification because the more we talk, the more confused I become as to what this working committee will do. I understood it would update the rules in the sense of having the French and English in a proper version, and perhaps do some ordering.

The Chair: We have heard that is already done.

Senator Andreychuk: However, the Molgat rules went further than that. I was on the committee at the time. We did not proceed because there were more fundamental changes than merely ordering.

The Chair: Are you talking about the Molgat rules that Senator Andreychuk has mentioned?

Mr. Robert: Yes, they were the inspiration.

The Chair: Were there substantive changes?

Senator Andreychuk: Yes.

Mr. Robert: There were limited substantive changes where the rules suggest we can ignore the Constitution whereas the rules were written to say that we cannot. For example, rule 4 says we can, with unanimous consent, waive any rule. The Constitution says that the quorum of the Senate will be 15. We cannot waive the rule to change the quorum by the body of the Senate.

This next example is something that has concerned me for some time. The Constitution says that all decisions will be made by a majority. One rule says that all decisions will be made by a majority, but then in two other places in the rules it says, if they want to rescind they need two thirds. Well, two thirds is substantially more than a majority.

When we prepared the draft for presentation to the committee, we highlighted those parts of the rules where we thought there were indeed, as Senator Andreychuk said, substantial changes to be considered, but by and large, the objective of the exercise was to render the rules easier to understand because the passive negative is not an easy idiom in English, and the French was poorly translated and needed to be corrected.

Senator Andreychuk: Mr. Chair, I raise that question because — I should be leaving this place, I guess — I was there when those rules were filed sometime back, and I think, with respect, there are

compte des derniers changements au Règlement. Si les membres du comité désirent s'occuper du projet, nous pourrions vous fournir des copies de travail demain.

Le sénateur Corbin : Faites-le.

Le sénateur McCoy : La nouvelle version est logique, et je l'ai consultée plus souvent que le Règlement de 2005 qui, pour sa part, est illogique; je recommande donc fortement ces changements au texte anglais. Je n'ai pas jeté de coup d'œil à la version française.

Le sénateur Andreychuk : J'aimerais avoir des éclaircissements parce que plus on parle, plus je m'embrouille relativement au rôle du comité de travail. D'après ce que j'ai cru comprendre, il sera chargé de mettre à jour le Règlement de façon à ce que les textes français et anglais soient appropriés, et peut-être d'ordonner le tout.

Le président : On a dit que c'était déjà fait.

Le sénateur Andreychuk : Toutefois, la version de Molgat allait plus loin. Je siégeais au comité à l'époque. Nous n'y avons pas procédé parce qu'il fallait apporter des changements plus fondamentaux qu'une simple réorganisation.

Le président : Parlez-vous de la version de Molgat que le sénateur Andreychuk vient d'évoquer?

M. Robert : Oui, on s'en est inspiré.

Le président : Y avait-il des changements de fond?

Le sénateur Andreychuk : Oui.

M. Robert : Il y a eu quelques changements de fond dans les cas où des articles laissent entendre que nous pouvons ne pas tenir compte de la Constitution alors qu'ils ont été rédigés dans le but contraire. Par exemple, au terme de l'article 4, nous pouvons, sous réserve d'un consentement unanime, surseoir à l'application du Règlement. Par contre, la Constitution prévoit que le quorum au Sénat est de 15 personnes. Nous ne pouvons pas mettre de côté l'article et remplacer le quorum par le nombre de sénateurs présents.

L'autre exemple est quelque chose qui me préoccupe depuis un certain temps. En vertu de la Constitution, toutes les décisions doivent être prises à la majorité. Un article particulier stipule que toutes les décisions sont rendues à la majorité, mais à deux autres endroits dans le Règlement, il est stipulé que si on veut annuler une décision, on a besoin des deux tiers des voix. Eh bien, les deux tiers sont nettement plus nombreux que la majorité.

Lorsque nous avons préparé l'ébauche à des fins de présentation au comité, nous avons surligné les parties du Règlement qui constituent, comme le sénateur Andreychuk l'a dit, des changements de fond à prendre en considération; mais de façon générale, l'exercice avait pour objectif de rendre le Règlement plus facile à comprendre parce que la forme passive au négatif n'est pas une tournure facile en anglais et parce qu'il faut corriger le texte français qui est mal traduit.

Le sénateur Andreychuk : Monsieur le président, je soulève cette question parce que j'étais là lorsque ces changements ont été déposés il y a bien des années — c'est signe que je devrais quitter

even more fundamental changes; but the committee had not started the study yet because I think one Parliament ended and another started, and we never resurrected them. The question is whether we should return to the Molgat examples. The study was a valiant attempt at that time but ran into substantive issues, or does the new committee have authorization to do what it deems appropriate to update the rules today? That is one question.

The other is Senator Nolin's point. I hope that we will always have the rules as rules. There are constitutional issues, and we need another document that is like *Martin's Annual Criminal Code*, which refers to a rule and gives provides cheat sheets, as I call them, but I would not want to be bound by previous decisions because new senators will have innovations.

The working group needs to be guided as to what information they work from. If we start from the Molgat project, there is a dating problem and there were fundamental issues there that no one has discussed yet.

The Chair: As most of you know, I am new to this committee and most of you have a lot of experience. I have learned more in the last half hour as to what has or has not been drafted that I am now confused, as well as Senator Andreychuk. I had no idea that all this work had been done.

Senator Corbin: I have three points. One is seeking information. Senator Brenda Robertson was instrumental in chairing a committee, or the committee, at one time. She or the committee produced a document that, according to the wishes of the Senate in those days, was put on the table and continues to be on the table, and it is for reference purposes. It has no authority whatsoever.

Can you confirm that the document is still on the table? Is it being used and, if so, for what purpose?

Mr. Robert: The document to which you refer, I think, was produced in 1991. It has not been updated. We still use it because it provides a collection of excerpts from the authorities that help us to understand the evolution and changes that have occurred in practice. We make use of the document when we prepare drafts for rulings.

Senator Corbin: Are the clerks the only people who use that document? Senators do not use it?

Mr. Robert: No one is forbidden to use it, but the clerks tend to use it.

Mr. Armitage: If I may correct one thing, we did undertake to do a review of that companion and update some of the references to use more current authorities, but nothing has been done to finalize that undertaking.

cet endroit, je suppose. Avec tout le respect que je vous dois, je crois qu'il y a des changements encore plus fondamentaux; mais à l'époque, le comité n'avait pas encore entamé l'étude parce que, si je ne me trompe pas, une législature tirait à sa fin et une autre commençait, et nous ne l'avons jamais reconsidérée. La question est de savoir si nous devrions revenir à la version de Molgat. L'étude était une tentative courageuse à l'époque, mais on s'est heurté à des problèmes de taille. Le nouveau comité a-t-il le pouvoir de faire ce qu'il juge approprié pour mettre à jour le Règlement aujourd'hui? C'est la première question.

L'autre porte sur l'argument du sénateur Nolin. J'espère que le Règlement servira toujours à la même fin. Toutefois, il y a des questions d'ordre constitutionnel, et nous avons besoin d'un autre document qui ressemble au *Recueil annuel Martin sur le Code criminel* qui fait référence à des articles donnés et qui contient des aide-mémoire, comme je les appelle. Cependant, je ne voudrais pas être liée par des décisions antérieures parce que les nouveaux sénateurs auront de nouvelles idées.

On doit guider le groupe de travail relativement à l'information sur laquelle il appuiera son travail. Si nous commençons par le projet Molgat, il y a un problème de pertinence, sans compter la présence de questions fondamentales dont personne n'a encore discuté.

Le président : Comme la plupart d'entre vous le savent, je suis nouveau au comité et la majorité d'entre vous ont beaucoup d'expérience. J'ai appris tant de choses au cours des 30 dernières minutes que je m'y perds maintenant, tout comme le sénateur Andreychuk. Je n'avais aucune idée de l'ampleur du travail.

Le sénateur Corbin : J'aimerais faire valoir trois points. Tout d'abord, je cherche à obtenir un éclaircissement. Le sénateur Brenda Robertson a joué, à un moment donné, un rôle primordial dans la présidence d'un comité, ou du comité. Elle, ou les membres du comité ont produit un document qui, comme le voulait le Sénat à l'époque, a été présenté et qui continue d'être utilisé à titre de référence. Ce document n'a aucune force juridique.

Pouvez-vous confirmer que le document est toujours utilisé et, le cas échéant, à quelles fins?

M. Robert : Le document auquel vous faites allusion, je crois, a été produit en 1991. Il n'a pas été mis à jour. Nous l'utilisons toujours parce qu'il contient des extraits tirés de textes juridiques faisant autorité qui nous aident à comprendre l'évolution et les changements qui sont survenus dans les usages. Nous utilisons le document au moment de préparer des projets de décisions.

Le sénateur Corbin : Les greffiers sont-ils les seules personnes qui utilisent le document? Les sénateurs ne l'utilisent pas?

M. Robert : On n'interdit pas à personne de l'utiliser, mais les greffiers sont ceux qui s'en servent le plus souvent.

M. Armitage : Si je puis corriger un point, nous avons pris des dispositions pour entreprendre un examen de ce document d'accompagnement et mettre à jour certains des renvois afin d'utiliser des textes juridiques plus à jour, mais rien n'a été fait pour mener à terme cet exercice.

Senator Corbin: You did that on your own authority without reference to this committee, sir?

Mr. Armitage: The temerity of clerks!

[Translation]

Senator Corbin: My second question concerns the working group suggested by Senator Nolin. I agreed to this suggestion. Can we agree on the meaning of “working group”? Are we talking about a subcommittee of this committee? What type of working group do you envisage?

Senator Nolin: Are you referring to the conversation we had last week?

Senator Corbin: Yes.

Senator Nolin: I will defer to the steering committee. However, I believe a working group is much more than a subcommittee. It does not follow any specific parameters, it branches out in every possible useful direction and reports back to the main committee. Decisions are then made.

Senator Corbin: There are a minimum number of formalities to follow when striking a committee of this nature. Which senators will serve on this committee? Will there be balanced party representation? Will staff be called upon to help this working group do its job? Will the working group produce a formal report that will then be tabled to this committee?

Senator Nolin: That is why I asked the steering committee to get in touch with the members of the board of Internal Economy. They will work together on developing an approach with a view to achieving this objective. If they want to go with a joint committee or with a working group, the choice will be up to them. We must not get bogged down with the mechanism as such. Rather, we need to have a clear idea of the goals that we are pursuing.

[English]

Senator Corbin: My third point, Mr. chair, concerns what has been the occasional practice of the Speaker of the Senate to convene from time to time so-called leadership people to have lunch with him on certain days and discuss matters pertaining to rules. Does that exercise still take place, as far as you know?

Mr. Robert: No, it does not.

Senator Corbin: Has it been abolished?

Mr. Robert: It is not being followed.

Senator Corbin: It was a private initiative by the Speaker of the day. I forget who it was. I think it was Senator Molgat.

Mr. Robert: It was.

Senator Corbin: That answers my question.

The Chair: With respect to your number two question, two working groups were being considered in the steering committee. First, you will recall that at our last meeting, Senator Nolin raised a question, and gave an explanation of a form of working group that had completed work between the Rules Committee and

Le sénateur Corbin : Vous l’avez fait de votre propre initiative sans en informer le comité, monsieur?

M. Armitage : À la témérité des greffiers!

[Français]

Le sénateur Corbin : Ma deuxième question concerne le groupe de travail proposé par le sénateur Nolin. J’ai donné mon assentiment à ce genre d’exercice. Est-ce qu’on peut s’entendre sur la signification du terme « groupe de travail »? S’agit-il d’un sous-comité de ce comité? Comment envisagez-vous cet exercice?

Le sénateur Nolin : Est-ce que vous parlez de la conversation que nous avons eue la semaine dernière?

Le sénateur Corbin : Oui.

Le sénateur Nolin : Je m’en remets au comité directeur. Toutefois, je crois qu’un groupe de travail est beaucoup plus qu’un sous-comité. On n’a pas de paramètres précis, on va dans toutes les directions utiles, on fait rapport au comité principal, puis les décisions sont prises.

Le sénateur Corbin : Il faut un minimum de formalités pour constituer un tel comité. Qui seront les sénateurs membres de ce comité? Y aura-t-il représentation équilibrée parmi les partis? Le personnel sera-t-il appelé à comparaître pour aider le groupe dans son travail? Comptez-vous produire un rapport officiel et le remettre à ce comité?

Le sénateur Nolin : C’est pourquoi j’ai demandé au comité directeur de communiquer avec les membres de la régie interne. Tous deux développeront le mécanisme visant à atteindre l’objectif. S’ils désirent un comité mixte ou un groupe de travail, il en sera ainsi. Il ne faut pas s’arrêter sur le mécanisme mais avoir une idée claire des objectifs poursuivis.

[Traduction]

Le sénateur Corbin : Mon troisième point, monsieur le président, c’est l’usage selon lequel le Président du Sénat invite de temps à autre les leaders à déjeuner avec lui certains jours afin de discuter de questions relatives au Règlement. Cet usage est-il toujours suivi, à votre connaissance?

M. Robert : Non.

Le sénateur Corbin : A-t-il été aboli?

M. Robert : Il n’est pas suivi.

Le sénateur Corbin : C’était une initiative personnelle du Président de l’époque. J’ai oublié qui c’était. Je crois qu’il s’agissait du sénateur Molgat.

M. Robert : En effet.

Le sénateur Corbin : Cela répond à ma question.

Le président : En ce qui a trait à votre deuxième question, le comité de direction a envisagé deux groupes de travail. Tout d’abord, vous vous souviendrez qu’à notre dernière séance, le sénateur Nolin a soulevé une question et a expliqué le travail réalisé par un groupe de travail composé du Comité du Règlement et du

Internal Economy. As I understand it, that working group had about seven people: an independent, three Liberals and three Conservatives. That is one group.

For the second working group, it was agreed in the steering committee to canvass members to see if there was any interest in participating in a working group to revise the *Rules of the Senate* in the summer in such a way as to make the rules more coherently worded. That group would be the second so-called working group; but the first flowed from the remarks made to this committee last week from Senator Nolin about work between the Internal Economy Committee and the Rules Committee.

Senator Fraser: I have a suggestion, which may or may not be useful. I remember having the Molgat document many years ago, but I have moved offices three times since then, and there is no way I could find it. I was struck when two of the senators for whom I have the highest respect gave diametrically opposed opinions on this document. I thought Senator Andreychuk made a good point when she said the working group should have some kind of a mandate. I suggest that, as someone said, we ask that the Molgat document be distributed to all members of the committee and that we all be charged to look at the document so that we can then ask the working group, at least: Is this the basis upon which you want to work, or do you want to start *de novo*?

The Chair: That is a good point. Is there any other business to come before the committee at this time?

Senator McCoy: How are you selecting this working group? Are we being asked to volunteer?

The Chair: The steering committee will canvass the committee to see if there is an interest. There is no group now.

Senator Corbin: I do not think that is a good approach because the group may produce a report that will not meet the acquiescence of a majority of the committee, and we will have to start all over again. Why do we not formalize the whole thing?

The Chair: Leave it to the steering committee. All the steering committee has said is that they will canvas. Let the steering committee do their work: canvas, talk to people and find out their views, and then come back to this committee.

Senator Corbin: Can you tell us about the next meeting, if we have one?

The Chair: We need to have a meeting of the steering committee to talk more about it. After that meeting of the steering committee, we will send out a notice.

Senator Corbin: Do you think there will be a meeting tomorrow?

The Chair: I thought there would be but I am told there is not, so we will talk about that.

Comité de la régie interne. D'après ce que j'ai cru comprendre, ce groupe de travail comptait environ sept personnes : un indépendant, trois libéraux et trois conservateurs. C'est l'un des deux groupes.

En ce qui concerne le second, le comité de direction a convenu d'interroger les membres afin de déterminer s'ils manifestent un intérêt à participer à un groupe de travail chargé de réviser le *Règlement du Sénat* durant l'été de façon à en uniformiser le libellé. Ce groupe serait donc le deuxième groupe de travail; mais le premier groupe découle des observations faites par le sénateur Nolin à notre comité, la semaine dernière, au sujet du travail entre le Comité de la régie interne et le Comité du Règlement.

Le sénateur Fraser : J'ai une suggestion, qui peut être utile ou non. Je me souviens d'avoir vu le document Molgat il y a bien des années, mais j'ai changé de bureaux trois fois depuis, et je n'arrive pas à le trouver. J'ai été frappée d'entendre deux des sénateurs envers lesquels j'ai la plus haute estime donner des opinions diamétralement opposées sur ce document. Je pense que le sénateur Andreychuk a fait valoir un bon argument lorsqu'elle a dit que le groupe de travail devrait avoir une sorte de mandat. Comme quelqu'un l'a déjà dit, je propose que nous demandions que le document Molgat soit distribué à tous les membres du comité et que nous soyons chargés de le passer en revue; ainsi, nous pourrions ensuite nous enquerir, à tout le moins, de ce qu'entend faire le groupe de travail : utiliser ce document comme base ou commencer le travail à zéro?

Le président : C'est un bon argument. Y a-t-il d'autres observations?

Le sénateur McCoy : Comment faites-vous pour sélectionner les membres de ce groupe de travail? Est-ce qu'on demande aux sénateurs de se porter volontaires?

Le président : Le comité de direction sollicitera l'opinion du comité pour voir si on manifeste un intérêt. Il n'y a aucun groupe pour l'instant.

Le sénateur Corbin : Je ne pense pas que ce soit une bonne approche parce que le groupe pourrait produire un rapport qui n'obtiendra pas le consentement de la majorité du comité, et nous devrons alors tout recommencer. Pourquoi ne pas formaliser tout le processus?

Le président : Laissez cette question au comité de direction. Tout ce qu'il a dit, c'est qu'il sollicitera notre opinion. Laissez le comité de direction faire son travail : consulter des gens et découvrir leurs points de vue, puis en faire rapport au comité.

Le sénateur Corbin : Pouvez-vous nous parler de la prochaine réunion, s'il y en a une?

Le président : Il faut d'abord une réunion du comité de direction pour en parler davantage. Après quoi, nous ferons parvenir un avis.

Le sénateur Corbin : Pensez-vous qu'il y aura une réunion demain?

Le président : Je pensais que oui, mais on m'apprend le contraire; donc, nous en reparlerons.

Senator Smith: Next Tuesday, we meet at the regular time, in the regular place.

Senator Fraser: Is the regular time for this committee 10 a.m.?

Senator Nolin: Nine-thirty.

Senator Fraser: Today was only an aberration.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Smith : Mardi prochain, notre séance aura lieu à l'heure et à la pièce où nous nous réunissons régulièrement.

Le sénateur Fraser : Le comité se réunit-il régulièrement à 10 heures?

Le sénateur Nolin : À 9 h 30.

Le sénateur Fraser : Aujourd'hui, ce n'était qu'une exception.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, March 3, 2009

Senate of Canada:

Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and
Procedure Office.

Translation Bureau Directorate:

Alain Wood, Director, Interpretation and Parliamentary Translation.

TÉMOINS

Le mardi 3 mars 2009

Sénat du Canada:

Charles Robert, greffier principal, Bureau de la procédure et des
travaux de la Chambre.

Bureau de la traduction:

Alain Wood, directeur, Traduction parlementaire et interprétation.